



Syndicat mixte du
**bassin du
gave de Pau**

2021 **RAPPORT
ANNUEL
D'ACTIVITÉ**

Edito



Michel CAPERAN
Président du SMBGP

Comme je m'y étais engagé en 2020, le programme d'études préalables au programme d'action et prévention des inondations (PAPI) a été validé en juin 2021. Cette démarche, fruit d'un important travail de concertation et co-construction avec les collectivités territoriales mais aussi tous les acteurs concernés, va cadencer nos actions sur les années qui viennent, à commencer par 2022. Après plusieurs mois d'instruction, les services de l'Etat viennent de valider le programme dans sa totalité. Il comporte 51 actions, réparties sur différents axes, parmi lesquelles figurent diverses pré-études pour des projets de nouveaux ouvrages de protection contre les inondations. Un long travail reste encore à produire, mais la démarche est lancée et les près de 3 millions d'€ du programme d'études préalables sont engagés.

En parallèle, l'année 2021 concrétise également l'ambition du Syndicat de couvrir l'intégralité de son territoire de plans de gestion des cours d'eau. De l'Ouzom, au Neez, en passant par la Baise ou encore le ruisseau de l'Espérance, toutes les études nécessaires à l'élaboration des plans de gestion sont en cours ou finalisées. Ainsi, nous pourrons disposer, suite aux phases d'instruction par la police de l'eau, de programmations quinquennales validées et adaptées à chaque territoire.

Ce second volet d'intervention du Syndicat, axé sur la préservation et la gestion des milieux aquatiques, contribuera bien évidemment à l'amélioration de la qualité de nos rivières et de la biodiversité. Il participera également, par la prise en compte globale de l'espace rivière ainsi que de ses fonctionnalités, à la prévention des risques inhérents aux cours d'eau qu'ils soient liés à leur débordement ou à leur mobilité.

Les événements climatiques de fin 2021, avec l'épisode du 9 au 12 décembre marqué par au moins 120 mm de pluies sur l'ensemble du territoire et localement 150 mm sur quelques bassins d'affluents du gave de Pau, nous ont rappelé à tous combien il était important de prendre en compte ces épisodes de plus en plus fréquents. Ce genre d'évènement ne fait que renforcer ma conviction d'avancer sur l'optimisation des fonctions naturelles apportées par les cours d'eau et leurs champs d'expansion de crues ainsi que sur le programme d'action de prévention des inondations. C'est d'une véritable boîte à outils dont il nous faut disposer pour protéger les milieux naturels, les biens et les personnes.

Pour répondre à cette ambition, que je porte avec l'ensemble de mes collègues membres du comité syndical, il convient de disposer des moyens adaptés mis à disposition par les Communautés de communes et d'agglomération membres du Syndicat. Leur contribution annuelle de près de 2 M€ a été reconduite. Cette recette permet de disposer d'un budget maîtrisé grâce à des partenariats forts que je souhaite pérennes avec notamment l'agence de l'eau et la Région Nouvelle Aquitaine.

SOMMAIRE

PAGE	5	1	LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU
	6	1.1	Contexte spécifique à l'année 2021
	7	1.2	Périmètre
	8	1.3	Compétences
	9	1.4	Élus
	12	1.5	Équipe
	13	1.6	Bilan financier
	14	1.7	Partenaires
	15	2	BILAN DE L'ANNEE 2021
	16	2.1	Gave de Pau
	16	2.1.1	Suivi annuel du gave de Pau
	18	2.1.2	Synthèse de l'état du gave de Pau
	19	2.1.3	Travaux réalisés sur le gave de Pau
	23	2.1.4	Etudes sur le gave de Pau
	30	2.2	Affluents du gave de Pau
	32	2.2.1	Synthèse des actions sur les affluents
	36	2.2.2	Bassin Lagoin-Mouscle
	38	2.2.3	Bassin Beez-Ouzom
	40	2.2.4	Bassin Ousse-Oussère
	41	2.2.5	Bassin Neez-Soust
	43	2.2.6	Bassin Juscle- Hies
	44	2.2.7	Bassin Luz-Gest
	46	2.2.8	Bassin Baïses-Luzoué
	48	2.2.9	Bassin Agle-Aulouze
	49	2.2.10	Bassin Geule-Henx-Clamondé
	50	2.2.11	Bassin Lâa-Geù
	50	2.2.12	Bassin des affluents rive droite et rive gauche du gave de Pau aval
	52	2.3	OUVRAGES DE PREVENTION DES INONDATIONS
	55	2.4	PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS
	57	2.5	CONTACTS AVEC LES PARTENAIRES ET AUTRES MISSIONS
	58	2.6	COMMUNICATION
	60	3	ORIENTATIONS 2022



1.

LE SYNDICAT
MIXTE DU
BASSIN DU
GAVE DE
PAU

1.1- Contexte spécifique à l'année 2021

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a continué à perturber le fonctionnement du SMBGP. L'expérience a toutefois permis aux équipes d'adapter leur organisation.

Ainsi, une importante concertation, majoritairement en distanciel, a occupé le premier semestre de l'année et s'est conclue par le dépôt auprès des services de l'Etat du programme d'études préalables au Programme d'Action et Prévention des Inondations (PAPI) détaillé dans le présent rapport d'activité. Ce dossier est une étape très importante de la politique de prévention contre les inondations qui va engager le SMBGP sur au moins les 10 ans qui viennent.

Cette démarche s'est accompagnée par le renforcement de l'équipe technique, avec le recrutement d'un agent chargé de mettre en œuvre plusieurs actions de ce programme d'études préalables : diagnostic de vulnérabilité des habitations, repères de crue etc. Une réorganisation de la cellule administrative a été opérée à la suite du départ d'un agent.

Les entreprises avec lesquelles le SMBGP a mis en œuvre des accords cadre pluriannuels ont toutes fait preuve de réactivité. Elles sont intervenues lorsque cela était nécessaire, quand le SMBGP les a sollicitées, dans des conditions climatiques relativement favorables sur les périodes de travaux.

La fin de l'année a néanmoins été marquée par des pluviométries fortes, en particulier sur l'épisode du 9-10 décembre 2021, au cours duquel les cours d'eau du territoire ont réagi avec une intensité marquée sur l'amont. Notamment, le bassin de l'Ousse a connu plusieurs zones de débordement sur des lieux habités mettant en exergue l'exposition de ce territoire. De nombreux contacts et réunions ont été nécessaires avec les mairies et les riverains. Le Lagoïn est également sorti de son lit.

Cette crue s'est traduite sur le gave de Pau ainsi que sur l'Ouzom par un impact notable sur la morphologie des cours d'eau, avec un fort transport sédimentaire, ce qui va orienter les programmes de travaux 2022.

(1) A noter que le SMBGP n'exerce pas la compétence GeMAPI en 2021 :

- sur une partie du bassin Ousse-Oussère, sur laquelle la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées exerce directement la compétence GeMAPI
- sur les têtes des bassins Beez-Ouzom, Luz-Gest et Neez-Soust, sur lesquelles la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau exerce directement la compétence GeMAPI.

1.2- Périmètre

Le SMBGP intervient sur le bassin versant aval du gave de Pau, pour lequel ses 8 membres lui ont transféré la compétence GeMAPI.

Il s'agit des cours d'eau principaux correspondant :

- au gave de Pau, depuis la limite avec les Hautes-Pyrénées, à Lestelle-Bétharram, jusqu'à sa confluence avec le gave d'Oloron à Cauneille, dans les Landes,
- à tous les affluents qui convergent vers cet exutoire¹

Soit un territoire composé de :

900 km de cours d'eau
154 000 hectares
3 départements
2 Communautés d'agglomération (CA)
7 Communautés de communes (CC) (dont 6 adhérentes)
168 communes
260 000 habitants

Il s'agit précisément pour les membres adhérents de :

- Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (64) : tout ou partie de 30 communes
- Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (65) : tout ou partie de 7 communes
- Communauté de communes du Béarn des Gaves (64) : tout ou partie de 4 communes
- Communauté de communes du Haut Béarn (64) : tout ou partie de 7 communes
- Communauté de communes de Lacq-Orthez (64) : tout ou partie de 49 communes
- Communauté de communes du Nord Est Béarn (64) : tout ou partie de 12 communes
- Communauté de communes du Pays de Nay (64 et 65) : 29 communes
- Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans (40) : tout ou partie de 8 communes



LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU

1.3- Compétences

Le SMBGP a pour objectif la prévention des inondations, la gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau dans le strict respect des compétences et des responsabilités reconnues respectivement aux propriétaires (riverains des cours d'eau non domaniaux, propriétaires d'ouvrages, ...) ou à leur association syndicale, à l'Etat et à ses éventuels concessionnaires, aux collectivités territoriales et à leurs regroupements ainsi qu'à l'agence de l'eau.

Il est constitué en syndicat à la carte avec des compétences obligatoires et d'autres facultatives.

1- Socle commun de compétences exercées pour tous les membres du SMBGP

Pour mettre en œuvre son objet, le Syndicat est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence et relevant des missions composant la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GeMAPI), définies aux items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement :

- aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- défense contre les inondations et contre la mer
- protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

2- Compétences à la carte exercées au choix des membres du SMBGP

Les compétences facultatives du Syndicat sont ouvertes aux membres adhérant aux compétences obligatoires.

Elles sont les suivantes :

- item 11° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- item 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin, ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique

La GeMAPI exercée par le SMBGP n'enlève rien aux obligations des propriétaires riverains, publics ou privés, des cours d'eau.

Hormis pour les 110 kilomètres de gave de Pau de notre territoire classés en Domaine Public Fluvial et gérés par l'Etat, **les propriétaires riverains sont responsables de l'entretien régulier des cours d'eau jusqu'à la moitié du lit, dans le but de (article L215-14 du code de l'environnement) :**

- maintenir un profil d'équilibre assurant le libre écoulement des eaux
- contribuer au bon état écologique par enlèvement des embâcles, débris, atterrissements, par élagage ou recépage de la végétation en rive.

Le SMBGP est également habilité à réaliser des prestations de services et des opérations de mandat pour le compte de tiers. Ces opérations visent **toute action en lien avec la gestion des cours d'eau et de leurs milieux associés :**
études, exécution et exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations.

LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU

1.4- Élus

Le comité syndical s'est réuni 5 fois en 2021 pour environ 10 heures de débats et 35 délibérations

Les élus du SMBGP pour la période 2020-2026 :

Le comité syndical est composé de 32 délégués titulaires et de 32 délégués suppléants répartis comme suit :



Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) :

11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants



Communauté de communes Lacq-Orthez (CCLLO) :

9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants



Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) :

6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants



Communauté de communes du Nord-Est Béarn (CCNEB) :

2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants



Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant



Communauté de communes du Haut-Béarn (CCHB) :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant



Communauté de communes du Béarn des Gaves (CCBG) :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant



Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans (CCPOA) :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant



Les élus

Le Président :
Michel CAPERAN, adjoint au maire de la commune de Pau, conseiller communautaire à la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Les vice-présidents :
- Philippe ARRIAU, 1^{ère} vice-président du Syndicat, Maire de la commune de Vielleségure et conseiller communautaire à la Communauté de communes Lacq-Orthez
- Alain CAPERET, 2nd vice-président du Syndicat, Maire de la commune de Montaut et conseiller communautaire à la Communauté de communes du Pays de Nay

Le Bureau

Le Bureau est composé du Président, des 2 Vice-Présidents et de 6 membres élus parmi les délégués syndicaux :

Président
Michel CAPERAN CAPBP

1^{er} vice-président
Philippe ARRIAU CCLLO

2^{ème} vice-président
Alain CAPERET CCPN

Membres
Alain CAPERET CCPN
Bernard MARQUE CAPBP
Roger PEDEFLOUS CAPBP
Anne-Lise GENNEVOIS CCLLO
Michel CAZET CCPN
Bernard MASSIGNAN CCNEB
Marc BEGORRE CATLP

Les délégués syndicaux titulaires

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES

Michel BERNOS
Michel CAPERAN
Jérôme CAZENAVE
Jean-Marc DENAX
Victor DUDRET
Didier LARRIEU
Bernard MARQUE
Claude MORLAS
Roger PEDEFLOUS
Xavier POURTAU
Yves VERDIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY

Bruno BOURDAA
Alain CAPERET
Serge CASTEIGNAU
Michel CAZET
Jean-Jacques LAFFITTE
Hubert VIGNAU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN

Bernard MASSIGNAN
Henri SOUSBIELLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ

Philippe ARRIAU
Daniel BIROU
Gérard DUCOS
Anne-Lise GENNEVOIS
Michel LABOURDETTE
Michel LAURIO
Gilles LEVEQUE
Jean-Jacques SENSEBE
Jérôme TOULOUSE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES

Marc BEGORRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

Henri HONDET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES

Patrice LALANNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Bernard DUPONT

1.5- L'équipe du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau est composée de 7 agents :

sous la présidence de **Michel CAPERAN**



Henri PELLIZZARO
Directeur



Loïcia PRAT
Responsable administratif et financier



Camille FORNER
chargée de mission PAPI et diagnostics de vulnérabilité (depuis le 01/10/2021)



Anaïs BOUTIN
Animatrice du Programme d'Actions et Prévention des Inondations



Eric LOUSTAU
Ingénieur GeMAPI



Maxime PRAT
Technicien GeMAPI



Luc BERNIGOLLE
Technicien GeMAPI



Laureen VILLOT
Responsable administratif et financier (jusqu'au 20/06/2021)



1.6- Le Bilan financier

Le SMBGP est une collectivité dont les principales ressources financières sont constituées par les cotisations de ses membres et les subventions des organismes publics comme l'agence de l'eau, la Région Nouvelle Aquitaine ou encore l'Europe.

Accessoirement, des participations diverses peuvent également contribuer au budget du SMBGP lorsque des opérations sont menées pour le compte (et à la charge) de tiers.

Le cumul des dépenses de fonctionnement et d'investissement s'élève à 2 438 807 € sur l'année 2021. Les contributions des membres ont été de 1 913 409 €. Les subventions perçues en 2021 représentent 209 072 €, somme à laquelle il convient d'ajouter 563 303 € de subventions non encore perçues compte-tenu de l'avancée des programmes.

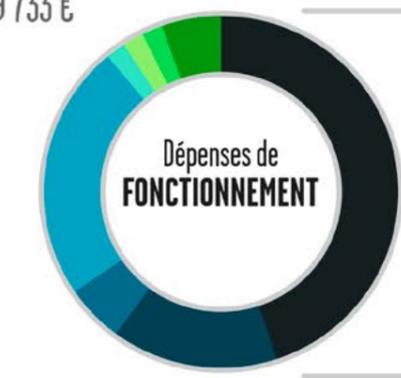
Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2021.

Les chiffres et résultats présentés ci-après proviennent du projet de compte administratif, c'est à dire du budget 2021 qui sera clôturé et validé par les élus du SMBGP en juin 2022.

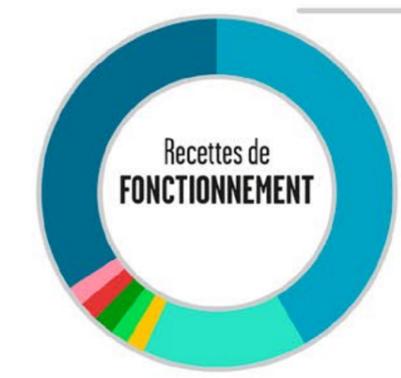
Fonctionnement

DEPENSES : 1 488 225 € / RECETTES : 2 707 958 €

RESULTAT : 1 219 733 €



- 41% Travaux
- 18% Etudes
- 8% Fonctionnement général
- 22% Frais de personnel
- 2% Indemnités élus
- 2% Charges financières
- <1% Charges exceptionnelles
- 7% Opérations d'ordre

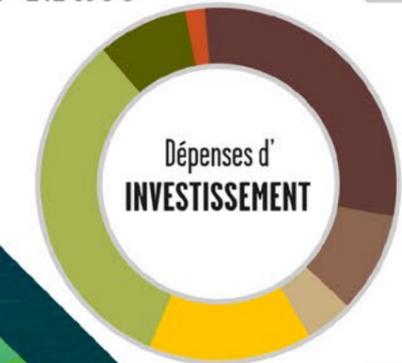


- 42% Cotisations des EPCI-FP
- 16% Subventions
- <1% Dotation de solidarité
- <1% MOE interne
- <1% Participation de tiers dans le cadre de convention
- <1% Opérations d'ordre
- <1% Atténuation de charges, parts sociales et produits exceptionnels
- 41% Excédent de fonctionnement reporté

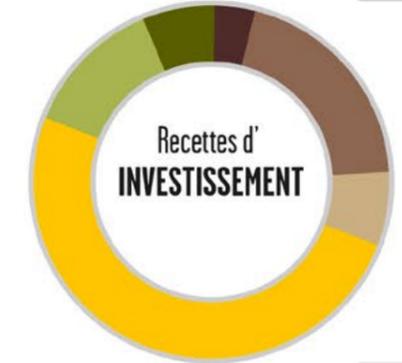
Investissement

DEPENSES : 950 582 € / RECETTES : 807 925 €

RESULTAT : - 142 656 €



- 28% Etudes
- 9% Travaux sur sol d'autrui
- 3% Site internet, matériel, véhicule, ordinateurs, etc...
- 13% Remboursement en capital des emprunts
- 38% Travaux pour le compte de tiers
- 9% Reversements FCTVA
- <1% Amortissement de subventions



- 4% Subventions
- 22% Participations de tiers (OPCT)
- 4% FCTVA (OPCT et acquisitions en propre du Syndicat)
- 50% Excédent d'investissement
- 13% Opérations d'ordre
- 7% Ecritures de régularisation

1.7- Les partenaires

La mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée de l'espace rivière à la bonne échelle nécessite des partenariats étroits avec l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. C'est la raison pour laquelle le SMBGP s'appuie sur divers partenaires institutionnels et locaux.



L'Union Européenne, via son dispositif FEDER, finance également certaines opérations menées par le SMBGP.



Les services décentralisés de l'Etat - Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) des Pyrénées-Atlantiques, des Landes et des Hautes-Pyrénées, Office Français de la Biodiversité (OFB), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) - assurent leur rôle d'accompagnement technique, d'instruction des dossiers et de contrôle.

Les représentants des usagers - Chambres d'agriculture, Chambres de commerce et d'industrie et particulièrement la Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ainsi que les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) - participent à l'élaboration des programmations et au suivi de certaines actions.

L'agence de l'eau Adour Garonne, la Région Nouvelle Aquitaine et le Département des Pyrénées-Atlantiques participent régulièrement aux choix techniques proposés et accompagnent financièrement les études et les travaux. Sans leur soutien, de nombreux projets ne pourraient pas être concrétisés.

BILAN
DE L'ANNEE
2021

Parmi les 900 km de cours d'eau principaux que couvre le SMBGP

le gave de Pau, avec ses dimensions et son mode de fonctionnement, tient une place à part qui nécessite une approche spécifique et des moyens différents de ceux utilisés pour ses affluents.

C'est la raison pour laquelle la présentation qui suit est divisée en 2 chapitres :
le gave de Pau et les affluents.

2.1

LE GAVE DE PAU

2.1.1- Suivi annuel du gave de Pau

Le gave de Pau fait l'objet d'un suivi via les observations de terrain effectuées par le service technique du SMBGP ainsi que par le biais des retours d'informations et de demandes en provenance des EPCI-FP, des communes et des riverains.

Par ailleurs, le SMBGP exerce une compétence d'assistance technique auprès de ses adhérents ou de tiers. Chaque visite, suite à la sollicitation d'un tiers public ou privé, fait l'objet d'un compte-rendu. Les missions effectuées dans ce cadre sont détaillées de manière synthétique dans l'illustration ci-après.

- Y sont notamment indiqués :
- les diagnostics préparatoires : il s'agit de différentes visites terrain nécessaires à l'élaboration des programmes annuels de travaux
 - les expertises : suite à la sollicitation d'un tiers ou dans le cadre de problématiques particulières (crues, érosion etc.)
 - le suivi de l'état des cours d'eau et des points singuliers.

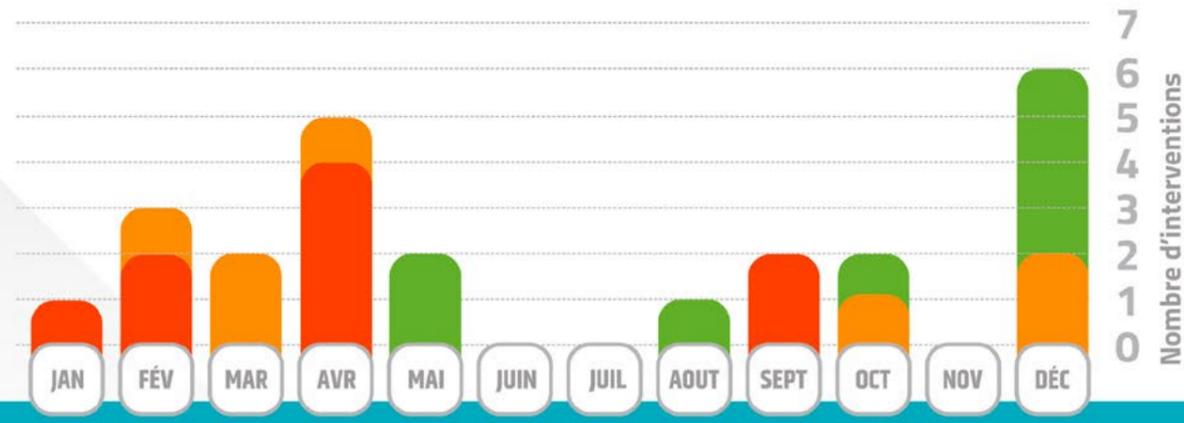
Le nombre d'interventions n'a que peu évolué par rapport à 2020, en revanche les missions effectuées par type d'intervention (diagnostic, expertise ou suivi) sont beaucoup plus équilibrées. Logiquement les diagnostics préparatoires aux travaux ont eu lieu majoritairement au premier semestre ; les travaux étant généralement concentrés sur la période d'étiage. A noter un nombre important d'interventions en décembre suite à la crue du gave de Pau.



38% Diagnostic préparatoires travaux

29% Expertises

33% Suivi du cours d'eau



Exemple d'expertise :
post-crise du 10 décembre 2021 sur le méandre d'érosion de Lahontan-Labatut qui avait fait l'objet d'importants travaux au mois de novembre.



2.1.2- Synthèse de l'état du gave de Pau

L'année 2021 a connu une crue significative du gave de Pau au mois de décembre, légèrement inférieure à la décennale sur l'amont, sans doute plus forte à l'aval. Elle a eu des effets notables sur la morphologie du cours d'eau facilitant un travail de mobilité et le charriage des matériaux du lit plus conséquent qui est intervenu en janvier 2022 à la faveur d'une nouvelle crue légèrement plus forte.

En plus du transit sédimentaire, un nombre important d'embâcles se sont déposés dans le lit du gave de Pau à la suite de ces 2 crues.

Sur l'année, la gestion du transport sédimentaire et des modalités de traitement des atterrissements a constitué un des principaux points d'attention.

L'étude en cours sur cette problématique (cf. chapitre 2.1.4) a commencé à livrer les premiers éléments du diagnostic et les orientations de gestion. Même si le périmètre de cette étude est contenu dans les limites du SMBGP, plusieurs échanges et une concertation régulière ont lieu avec le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves qui exerce la compétence GeMAPI sur l'amont du bassin.

Globalement, le gave de Pau est en déficit de matériaux, mais localement il alterne entre des secteurs d'incision du lit (ce qui peut menacer des enjeux en berge mais aussi des ouvrages d'art transversaux) et des secteurs d'accumulations parfois problématiques.

Tout l'enjeu réside donc dans la gestion des matériaux du lit, en tenant compte de la capacité du cours d'eau à les transporter et venir « récupérer » ses alluvions en berge, sans menacer des enjeux d'intérêt général.

Ce fonctionnement naturel du gave a également été appréhendé vis à vis des risques de capture du cours d'eau par les gravières creusées en bordure. Les premiers éléments des études montrent les conséquences considérables qu'aurait ce type de phénomène sur les plus importantes gravières et la grande fragilité de certains secteurs. Ces plans d'eau artificiels créés pour répondre à la demande en matériaux sont donc des points d'une extrême vigilance qui engagent le SMBGP et leur gestionnaire sur le long terme.

Plusieurs érosions actives menaçant des enjeux tels que les voies de circulation ou les parcelles agricoles ont fait l'objet de nombreuses interventions sur site et de suivis.

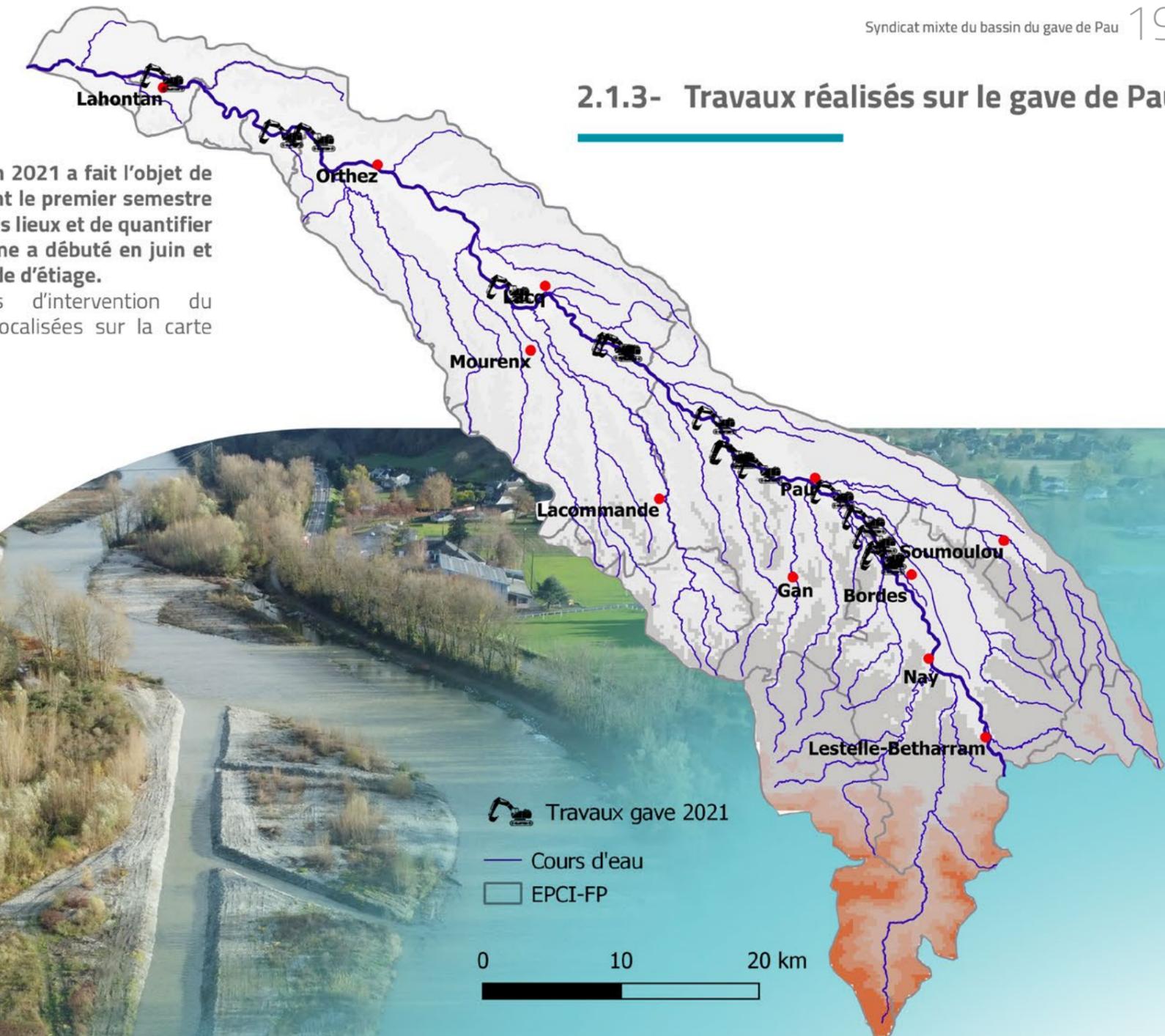
La mobilité latérale du gave de Pau met encore une fois en exergue l'importance d'établir un espace de divagation admissible et un espace de bon fonctionnement autour de la rivière. Ces espaces visent à lui permettre d'évoluer librement, dans les limites retenues, à favoriser son auto-régulation, tout en préservant les milieux naturels et corridors écologiques inféodés, qui sont également d'importance majeure.

Sur le plan opérationnel, le SMBGP a concentré ses actions sur l'enlèvement des embâcles, la gestion des atterrissements et des écoulements au sens large sur les secteurs à enjeux, afin d'éviter la création de protections nouvelles ou le maintien d'anciens ouvrages devenus inutiles. Ce mode de gestion inclut également la diversification de milieux, par exemple par réouverture d'annexes hydrauliques, ce qui permet la restauration de zones humides et dans une certaine mesure, le maintien des saligues fortement impactées par l'incision du lit des dernières décennies.

2.1.3- Travaux réalisés sur le gave de Pau

Le programme de gestion 2021 a fait l'objet de relevés de terrain pendant le premier semestre afin de dresser un état des lieux et de quantifier les besoins. Le programme a débuté en juin et s'est déroulé sur la période d'étiage.

Les différentes zones d'intervention du programme 2021 sont localisées sur la carte ci-après.



2.1

LE GAVE DE PAU

2.1.3- Travaux réalisés sur le gave de Pau suite

Une part importante des travaux réalisés sur le gave de Pau a eu pour objet le traitement de secteurs d'engraissement et de fixation d'atterrissements préjudiciables au bon écoulement des eaux au droit d'enjeux importants.

Il a ainsi été nécessaire d'intervenir à l'amont et à l'aval du pont d'Assat par une **dévégétalisation des atterrissements** et un **déplacement de matériaux**. L'enlèvement de nombreux **embâcles** (24) a été nécessaire sur Meillon. L'intervention engagée en 2020 sur la zone de Meillon-Aressy, en amont immédiat de la gravière, a été complétée pour poursuivre le traitement de l'atterrissement et élargir les **bras secondaires** afin de soulager la pression exercée par le gave sur la mince bande de terrain qui évite, encore à ce jour, une **capture du gave par la gravière** d'Aressy.

Les deux plus importants chantiers de **re-chenalisation** et **traitement d'atterrissement** se sont déroulés sur Laroin (dont une partie réalisée pour le compte de l'Etat) et sur le secteur Abos/Labastide-Cézéracq. Une opération comparable a également été mise en œuvre à l'aval du territoire, sur les communes de Lahontan et Labatut.

Enfin, le SMBGP est intervenu **pour le compte du Conseil départemental** sur différents points d'érosions le long de la route départementale n°802 à Lons et Laroin, avec d'une part la création d'un **tunage en bois** sur environ 140 m et d'autre part le remontage des **enrochements** partiellement déplacés par les crues. Le montant de ces travaux a dépassé 160 000 €.

Les travaux 2021 sur le gave de Pau en quelques chiffres :

46 300 m³
d'arasement et régalinge d'atterrissements (chenalisation, remobilisation des écoulements...)



27 000 m²
de gestion sélective de la végétation des bancs d'atterrissements fixés



22 000 m²
de scarification d'atterrissements pour remobilisation des matériaux



40
embâcles d'importance traités

66
dessouchages



550
tonnes d'enrochements en entretien de protections de berges d'intérêt général



700 m
de ripisylves restaurées



550 000 € mobilisée

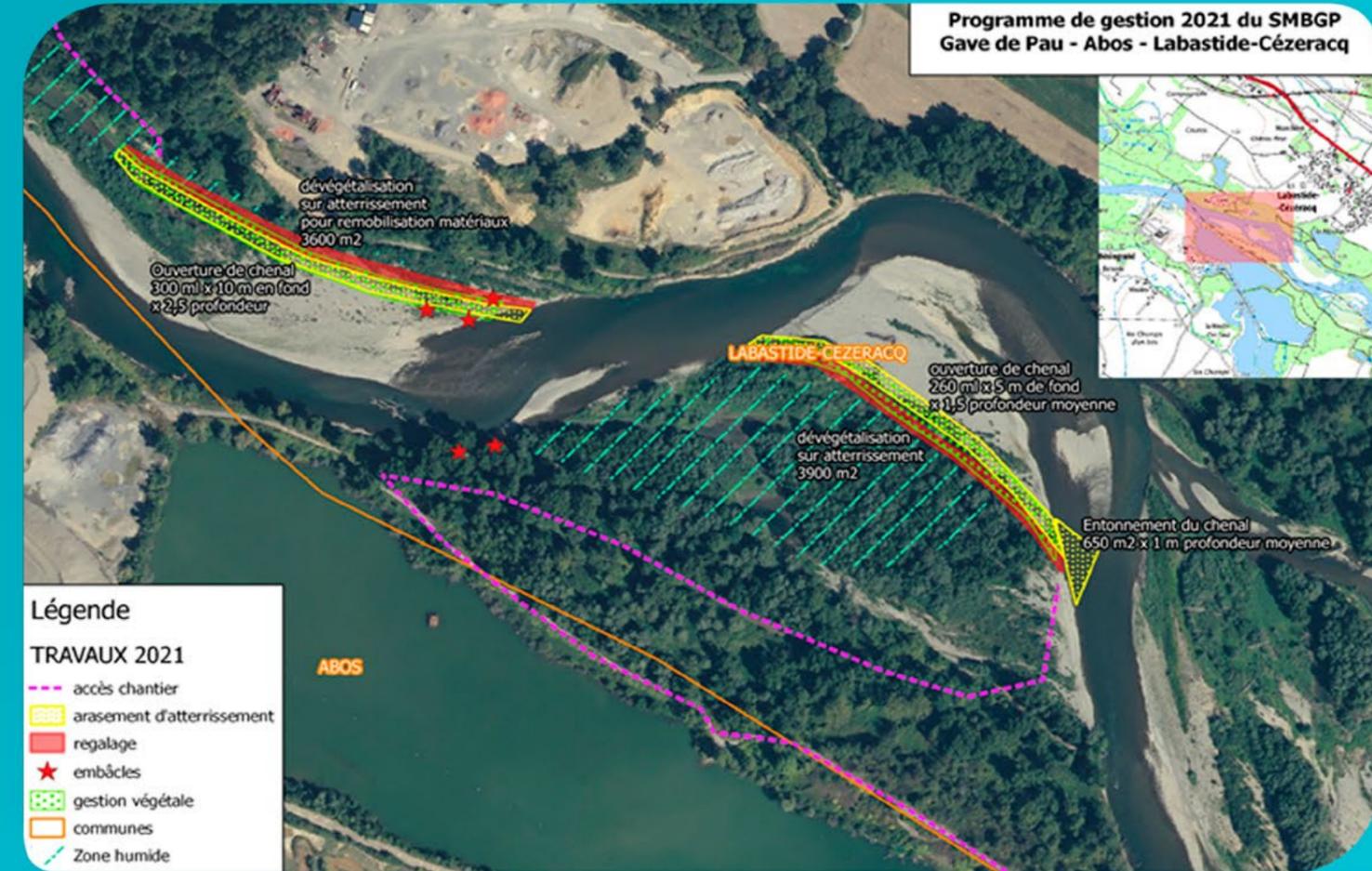
- 23%** SMBGP GeMAPI
- 25%** Agence de l'eau Adour Garonne
- 12%** Région Nouvelle-Aquitaine
- 40%** Financement OPCT

Quelques exemples de réalisation :

2.1

LE GAVE DE PAU

Programme de gestion 2021 du SMBGP
Gave de Pau - Abos - Labastide-Cézeracq



Ouverture de chenaux pour scindement de méandre – secteur Abos Labastide-Cézeracq

2.1.4- Etudes sur le gave de Pau

Le SMBGP s'est engagé dans une mission de mise à jour de la connaissance au travers d'études ayant essentiellement une vocation opérationnelle pour la bonne gestion du cours d'eau.

Les principales actions mises en œuvre à ce titre durant l'année 2021 sont synthétisées ci-après. Elles incluent en particulier la poursuite ou la finalisation des études hydrauliques du risque inondation sur le gave de Pau, basées sur la prise en compte d'un aléa réévalué (+30% de débit pour la crue centennale) suite à la récurrence de crues plus soutenues ces dernières années, particulièrement depuis juin 2013.

Etude hydraulique de l'impact des crues du gave de Pau sur le territoire de la Communauté de communes Lacq-Orthez et l'aval du territoire jusqu'à la confluence avec le gave d'Oloron

OBJECTIFS

- Modélisations hydrauliques pour mise à jour des zones de débordement et du risque inondabilité
- Analyse des enjeux territoriaux et environnementaux impactés
- Propositions de mesures de réduction du risque, chiffrages, analyses coûts/bénéfices
- Proposition d'un espace de bon fonctionnement du cours d'eau et d'un espace de divagation admissible

AVANCEMENT

- Cartographies des zones inondables pour différents niveaux de crues : de la crue décennale à la crue centennale
- Identification des enjeux impactés et évaluation des coûts des dommages
- Recherche et test de solutions hydrauliques pour réduire l'impact des inondations sur les enjeux existants
- Chiffrage des travaux
- Propositions d'espaces de gestion du cours d'eau

PRESTATAIRES
ISL, SARRAT

BUDGET

Montant total : 145 080 € TTC
Subventions € TTC : 30% agence de l'eau ; 43% FEDER

L'étude hydraulique couvre un secteur de 30 communes (23 sur la Communauté de communes Lacq-Orthez, 2 sur la Communauté de communes du Béarn des Gaves et 5 sur la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans) sur lesquelles le risque inondation n'était pas partout identifié.

Les éléments produits vont permettre à chaque commune de disposer d'un **atlas précis des zones inondables**.

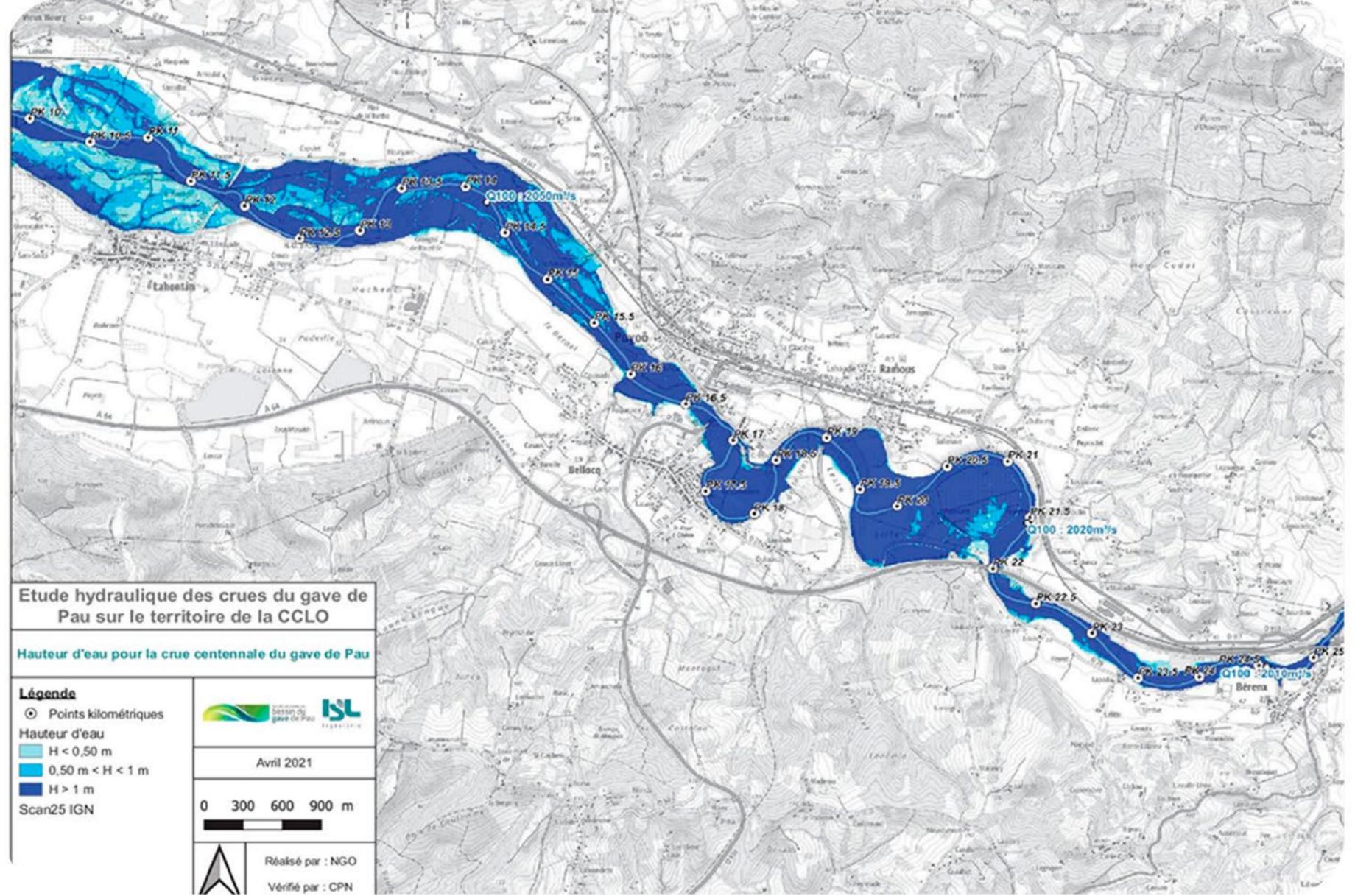
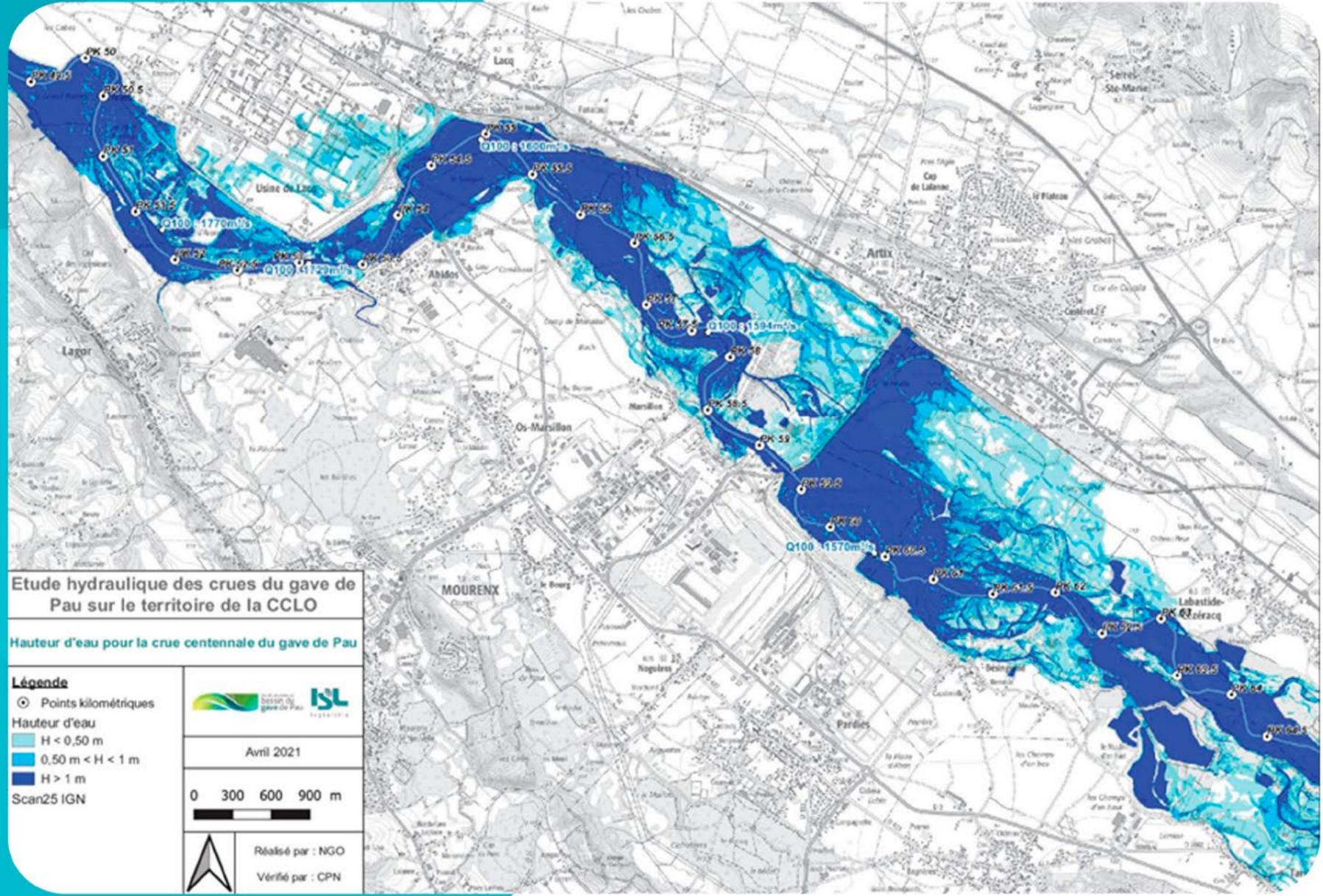
La hiérarchisation des **enjeux** soumis au risque **inondation** s'est traduite par l'identification de ceux pour lesquels des solutions de protection contre les inondations ont été étudiées. Ces aménagements proposés, testés hydrauliquement et chiffrés (au stade esquisse) sont localisés sur Lacq, Maslacq, Biron et Orthez, mais tous n'ont pas été retenus en raison de leur **coût et/ou efficacité**. Des investigations supplémentaires seront nécessaires pour passer à la phase opérationnelle (stade projet).

Ces projets de protections sont complétés par la proposition d'**espaces de gestion du cours d'eau** : un espace de divagation admissible, permettant au gave de Pau de méandrer librement et ainsi de dissiper son énergie et un espace de bon fonctionnement plus large. Ce dernier intègre différentes composantes naturelles en relation avec le cours d'eau et sa nappe d'accompagnement. Ces 2 espaces feront l'objet d'échanges commune par commune avant leur validation définitive.

Enfin, la problématique de la proximité des **gravières** le long du gave de Pau et des risques que ces sites pourraient entraîner sur le lit, les berges et la ressource en eau en cas de capture (pénétration du gave de Pau dans la gravière par érosion latérale) a été analysé. Ce constat nécessite une **vigilance** importante sur les zones les plus sensibles afin d'éviter la capture du gave de Pau qui aurait des **conséquences localement très fortes**.



Emprises de la crue centennale



Risques de capture du gave par les gravières et conséquences

2.1.4- Etudes sur le gave de Pau

Cette étude vient clôturer la démarche d'amélioration des **connaissances du risque inondation du gave de Pau**. Le SMBGP et les communes riveraines disposent aujourd'hui d'une **vision globale et cohérente**, d'amont (Lestelle-Bétharram) en aval (Cauneille), de l'hydraulique du cours d'eau avec les mêmes hypothèses en termes de débits de crues. Cette vision exhaustive s'inscrit dans la stratégie globale de prise en compte du risque inondation le long du gave de Pau. Ainsi, tous les acteurs du territoire vont pouvoir maîtriser leur **développement** en évitant l'exposition au risque inondation de nouveaux enjeux. Le SMBGP aura quant à lui la charge de mener un programme de travaux ambitieux pour **protéger** les principales zones habitées et activités implantées actuellement en zone inondable.

Cette expertise hydraulique est complétée par une analyse détaillée du transport des sédiments sur les 110 km de gave de Pau gérés par le SMBGP. Ce sujet occupe une part majoritaire dans les programmes annuels de travaux engagés et suscite de nombreuses interrogations quant à sa dynamique et aux conséquences qu'il peut avoir sur la divagation du cours d'eau ainsi que sur les inondations.

Etude du transport solide du gave de Pau – définition d'une gestion opérationnelle (Lestelle-Bétharram à Cauneille)

OBJECTIFS

- Analyse de la charge solide du gave de Pau actuelle et impacts sur son mode de fonctionnement, particulièrement les modalités de transit
- Identification des perturbations éventuelles du transport solide
- Analyse du lien entre fonctionnement hydromorphologique et état des habitats naturels, faune et flore inféodés au gave de Pau
- Identification des tendances évolutives à long terme
- Propositions de modalités de gestion opérationnelle de la charge solide face aux perturbations actuelles
- Proposition de modalités d'accompagnement à long terme des tendances évolutives du gave de Pau

AVANCEMENT

- Diagnostic de terrain et identification des sources de la charge solide
- Réalisation d'un LIDAR (laser imaging detection and ranging) complet permettant de calculer les volumes de matériaux disponibles + levés topographiques ciblés
- Relevés granulométriques afin de caractériser la charge solide et déterminer des vitesses de charriage
- Sectorisation du cours d'eau en tronçons de fonctionnement homogène sur le plan du transport solide
- Délimitation de la bande active du cours d'eau, évolution du profil en long, état chiffré du stock alluvial en place et répartition
- Identification des perturbateurs du transport solide
- Analyse du risque de capture du gave par les plans d'eau de bordure

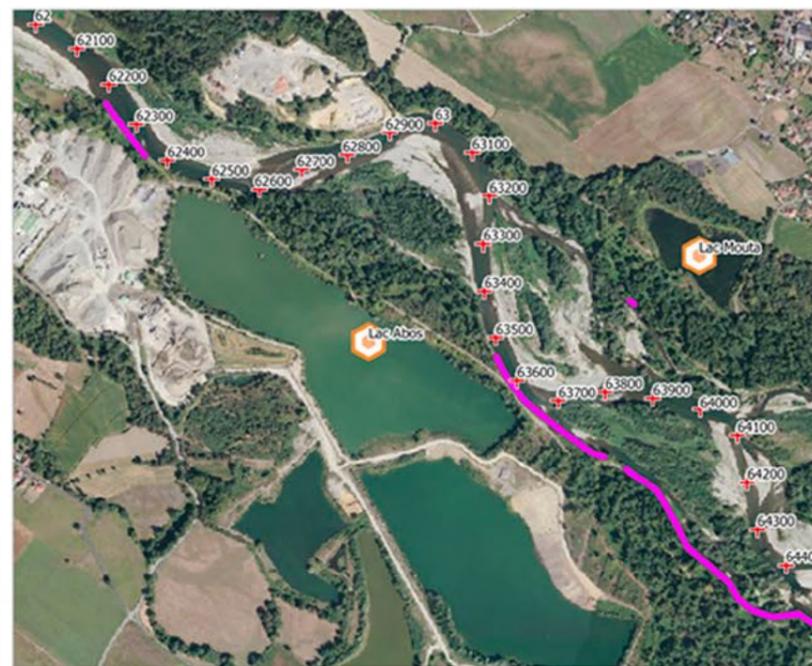
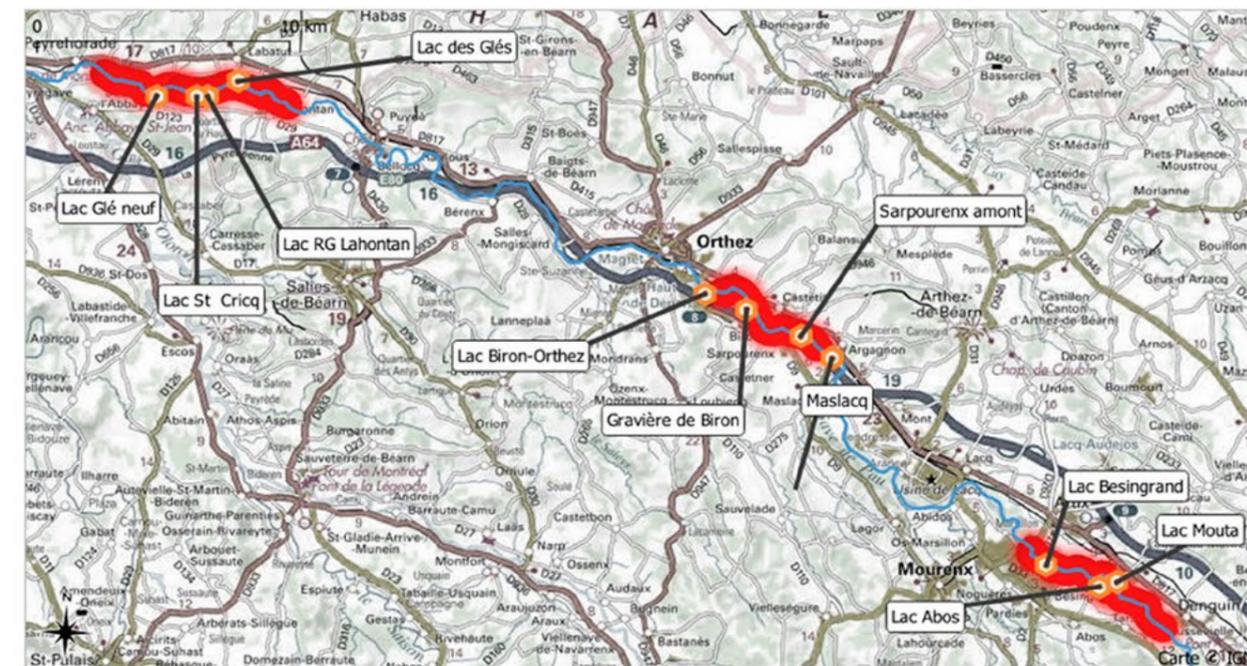
PRESTATAIRES

HYDRETUDES, SYNTEGRA et CALLIGEE

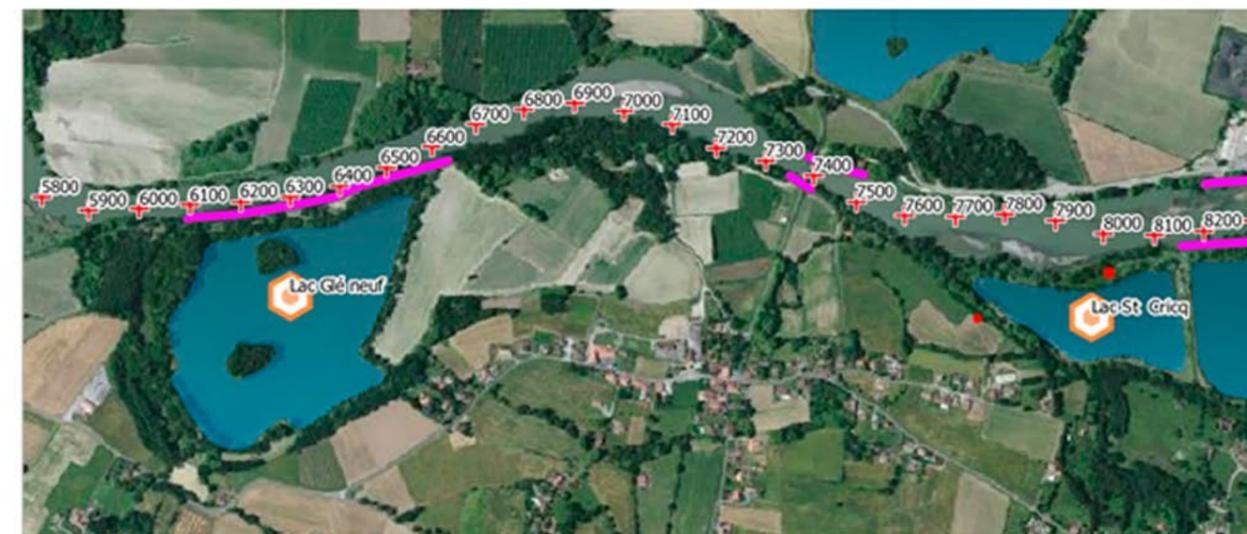
BUDGET

Montant total : 214 752 € TTC

Subventions € TTC : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine



Linéaires impactés en cas de capture



LE GAVE
DE PAU

2.1.4- Etudes sur le gave de Pau

Le gave de Pau est une rivière à fond mobile, c'est-à-dire avec un lit mineur non figé du fait de la nature des matériaux qui le constituent (galets, graviers, sables). Ainsi, il dispose d'une importante capacité à se déplacer latéralement lors des crues dites morphogènes.

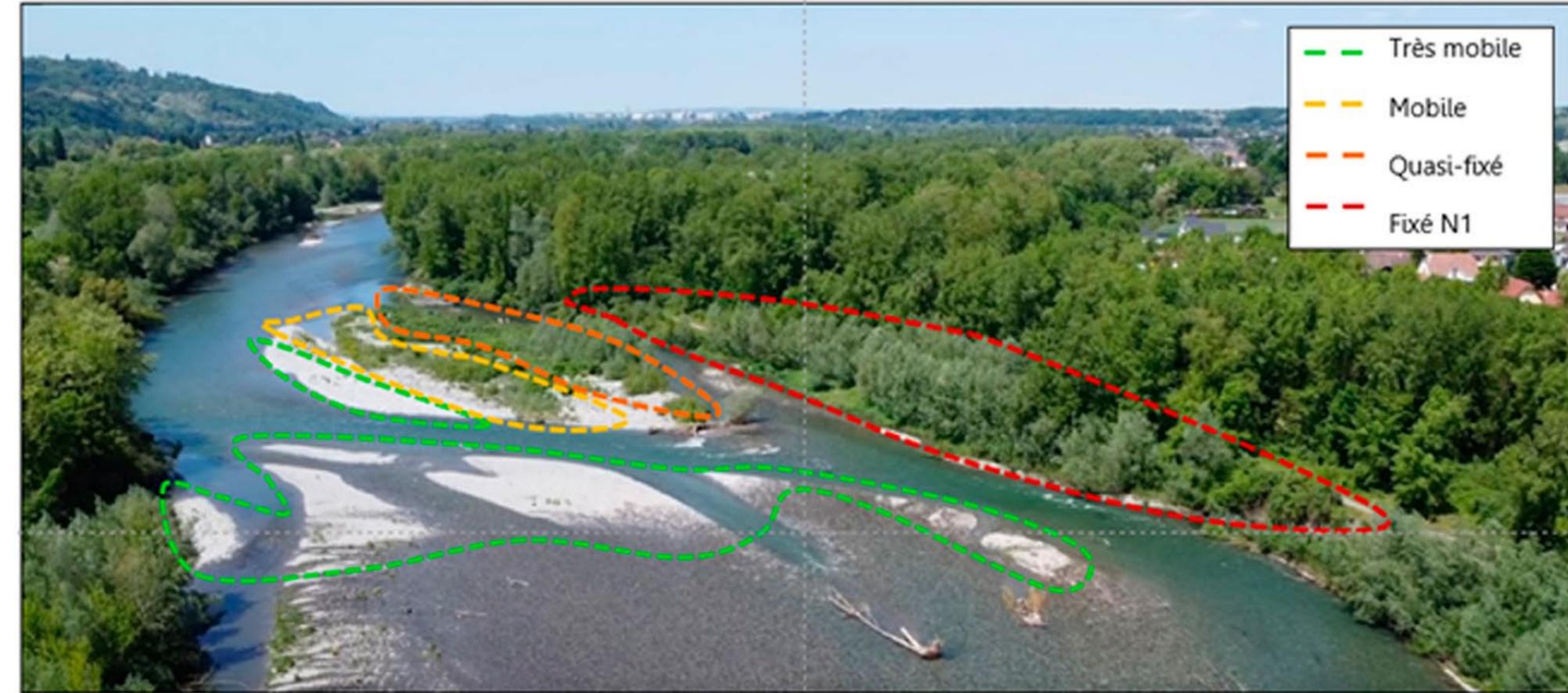
Pendant plusieurs décennies, ces crues morphogènes ont été rares. Cette baisse d'intensité des crues et la modification du fonctionnement hydraulique liée à l'extraction des granulats en lit vif (approfondissement de plusieurs mètres du fond du lit), ont favorisé la végétalisation importante des berges, ce qui a contribué à chenaliser le lit mineur jusqu'à la crue de juin 2013.

Cet évènement, par sa haute intensité, a remobilisé l'ensemble des sédiments fixés dans la bande active, par le développement d'une végétation qui n'était plus suffisamment rajeunie. Cette réactivation de la mobilité des matériaux alluvionnaires s'est concrétisée par le **déplacement de masses très importantes de matériaux**. Ce phénomène parfaitement naturel, mais dont la mémoire s'était perdue, participe à la **dissipation de l'énergie du cours d'eau**, ce qui réduit ses impacts lors des crues.

La difficulté actuelle réside dans le fait que, dans l'intervalle où le lit s'est fixé par l'absence de crues mobilisatrices, les abords du cours d'eau ont été aménagés, ce qui provoque souvent des **freins au déplacement** des matériaux. Ces freins peuvent aujourd'hui constituer des risques de dégradations sur des enjeux implantés dans ou à proximité de la **bande active** du gave de Pau.

Cette étude spécifique vise donc à identifier les modalités de fonctionnement du transport solide sur le territoire de compétence du SMBGP. Afin d'avoir la vision d'ensemble indispensable, elle fait le lien avec la source et les travaux et études similaires engagés par le **Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**, gestionnaire GEMAPI du tronçon bigourdan du gave de Pau.

L'objectif primaire de l'étude est de cibler les perturbateurs du transit des matériaux et proposer des **solutions opérationnelles** en termes de travaux de gestion pour restituer la fluidité nécessaire. Elle a également pour objectif majeur de clarifier la **tendance évolutive** du fonctionnement de ce cours d'eau, en tenant compte du **changement climatique**, afin de développer une gestion d'accompagnement adaptative, en cohérence avec la réalité hydraulique et environnementale. Le lien avec **l'aménagement du territoire** en constitue un enjeu très important dont il sera tenu compte dans les **modalités de gestion du lit du gave** de Pau en cours de définition.



STRUCTURE DU STOCK ALLUVIAL DU GAVE DE PAU BEARNAIS			
Nature	Mobilité	Volumes	% du total
Stock alluvial dynamique (SAD)	Remobilisables	769 368 m ³	5,8 %
Marge poreuse (MP)	En cours de fixation	604 226 m ³	4,6 %
Stock alluvial statique (SAS)	Fixés	11 887 509 m ³	89,6%
Totaux		13 261 103 m³	100.0 %

2.2- Affluents du gave de Pau

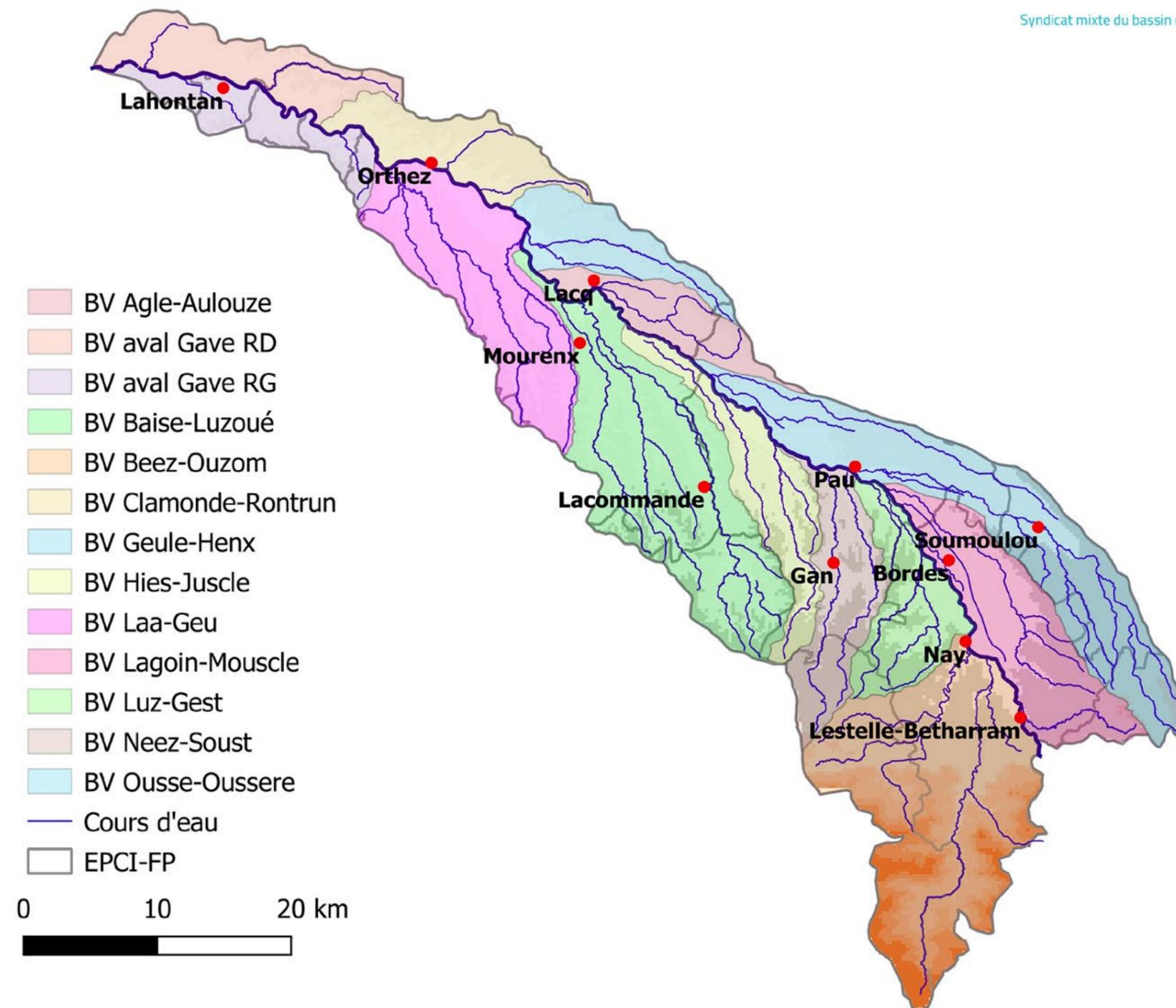
Entre un torrent de montagne comme l'Ouzom ou un cours d'eau comme le Lataillade sur l'aval du territoire, l'hydrologie, le fonctionnement hydraulique, les problématiques et les enjeux en termes de milieux aquatiques sont très différents.

C'est la raison pour laquelle, le SMBGP a choisi d'adapter son organisation et ses actions aux spécificités internes de son territoire.

Cette adaptation s'inscrit dans la continuité de l'organisation historique du territoire, souvent en SIVU traitant un affluent du gave de Pau : différenciation d'unités de gestion cohérentes à l'échelle des bassins versants ou groupement de bassins versants.

L'objectif est, dans un **schéma global de cohérence** piloté par le SMBGP, de mettre en œuvre les **actions** les mieux **adaptées** aux besoins propres de chaque **territoire**.

La carte ci-contre présente les différents bassins versants des principaux groupements d'affluents du gave de Pau sur lesquels le SMBGP décline ses actions de manière différenciée.



L'ensemble des actions relatives au suivi des cours d'eau, aux études engagées et aux travaux effectués sur l'exercice 2021, est récapitulé ci-après.

En ce qui concerne les travaux, l'entretien courant des affluents (cours d'eau du domaine privé) ne peut être réalisé par le SMBGP qu'à la condition que les **travaux** soient préalablement **déclarés d'intérêt général** (DIG). C'est pour cela que, sur l'ensemble des bassins-versants relevant de sa compétence, le SMBGP engage des études pour établir des **plans pluriannuels de gestion** et les DIG correspondantes. Chaque démarche prend entre 1 et 3 ans.

Dans l'intervalle, afin de pouvoir intervenir rapidement, le SMBGP produit des documents ponctuels de DIG simplifiées, dites « Warsmann », qui autorisent uniquement les travaux de gestion courante de la végétation et des embâcles sur des linéaires limités.

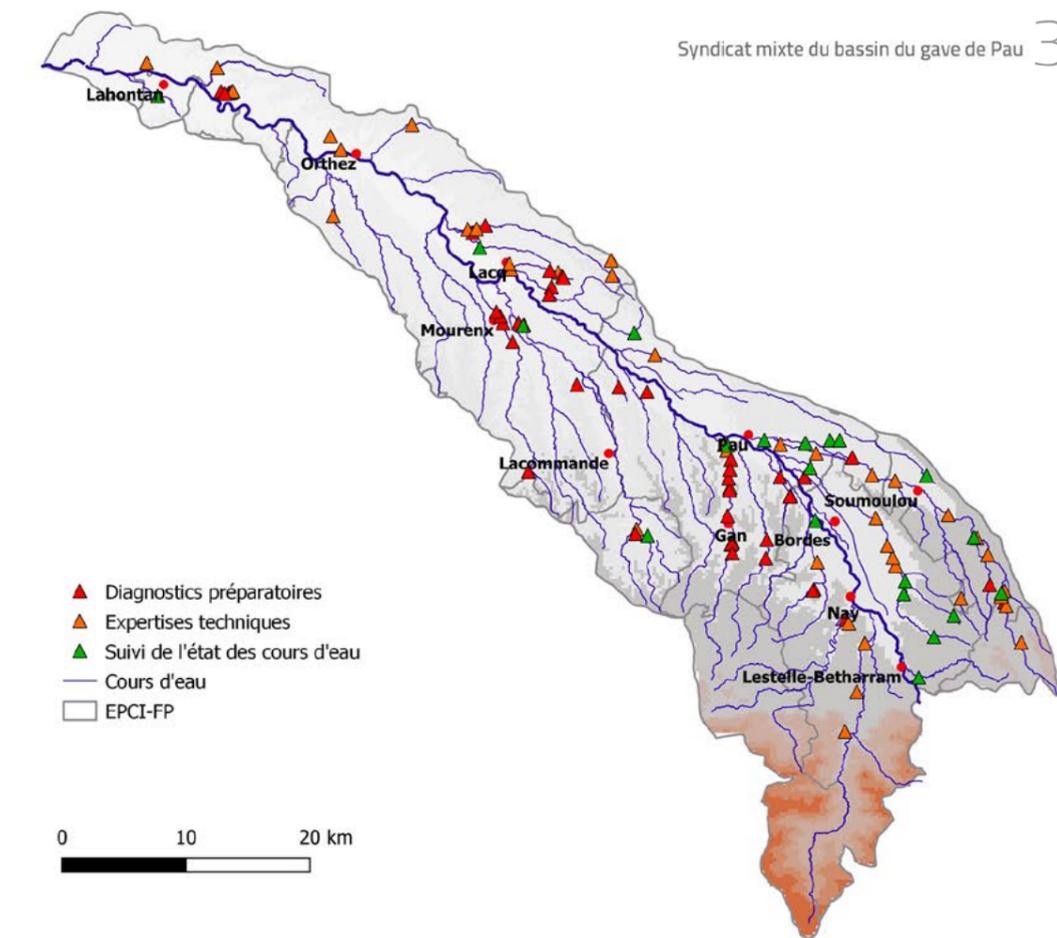
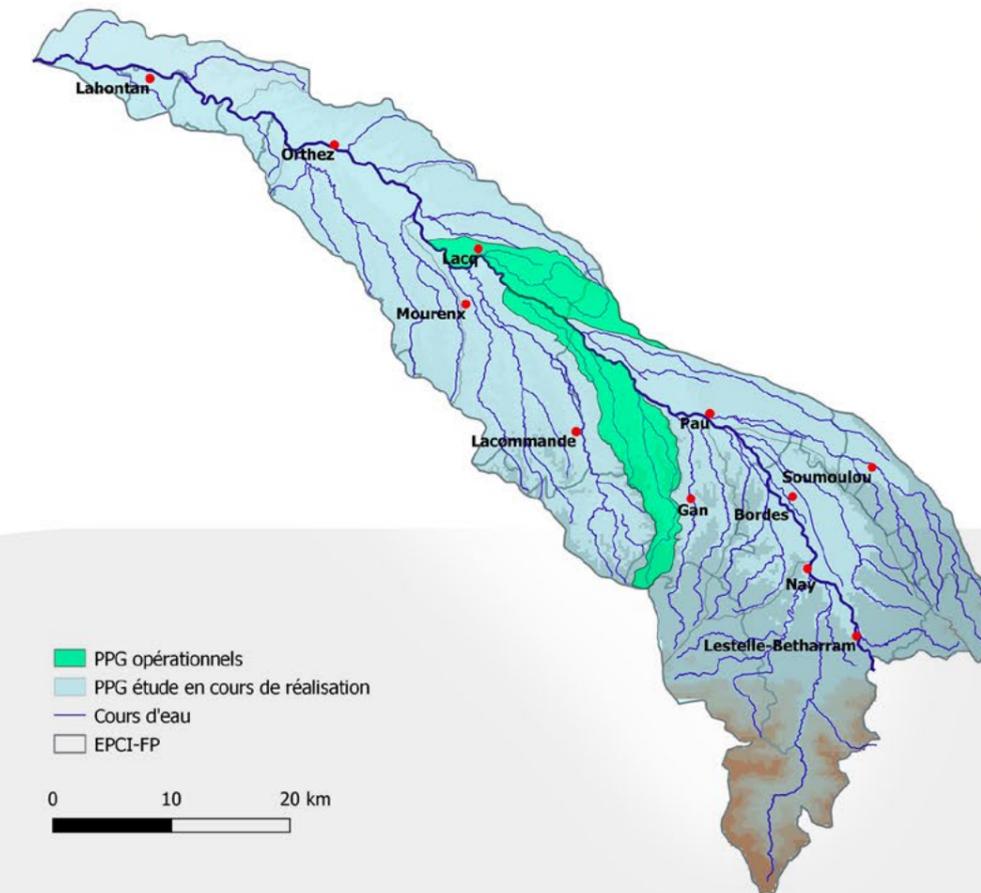
2.2.1- Synthèse des actions sur les affluents

Les interventions correspondant au suivi annuel des affluents sont classées en 3 catégories :

- Les diagnostics préparatoires : il s'agit de différentes visites terrain nécessaires à l'élaboration des programmes annuels de travaux
- Les expertises, suite à la sollicitation d'un tiers ou dans le cadre de problématiques particulières (crues, érosion...)
- Le suivi de l'état des cours d'eau et des points singuliers.

Elles sont réparties ci-après en fonction des bassins d'affluents concernés.

Suivi des affluents 2021 :

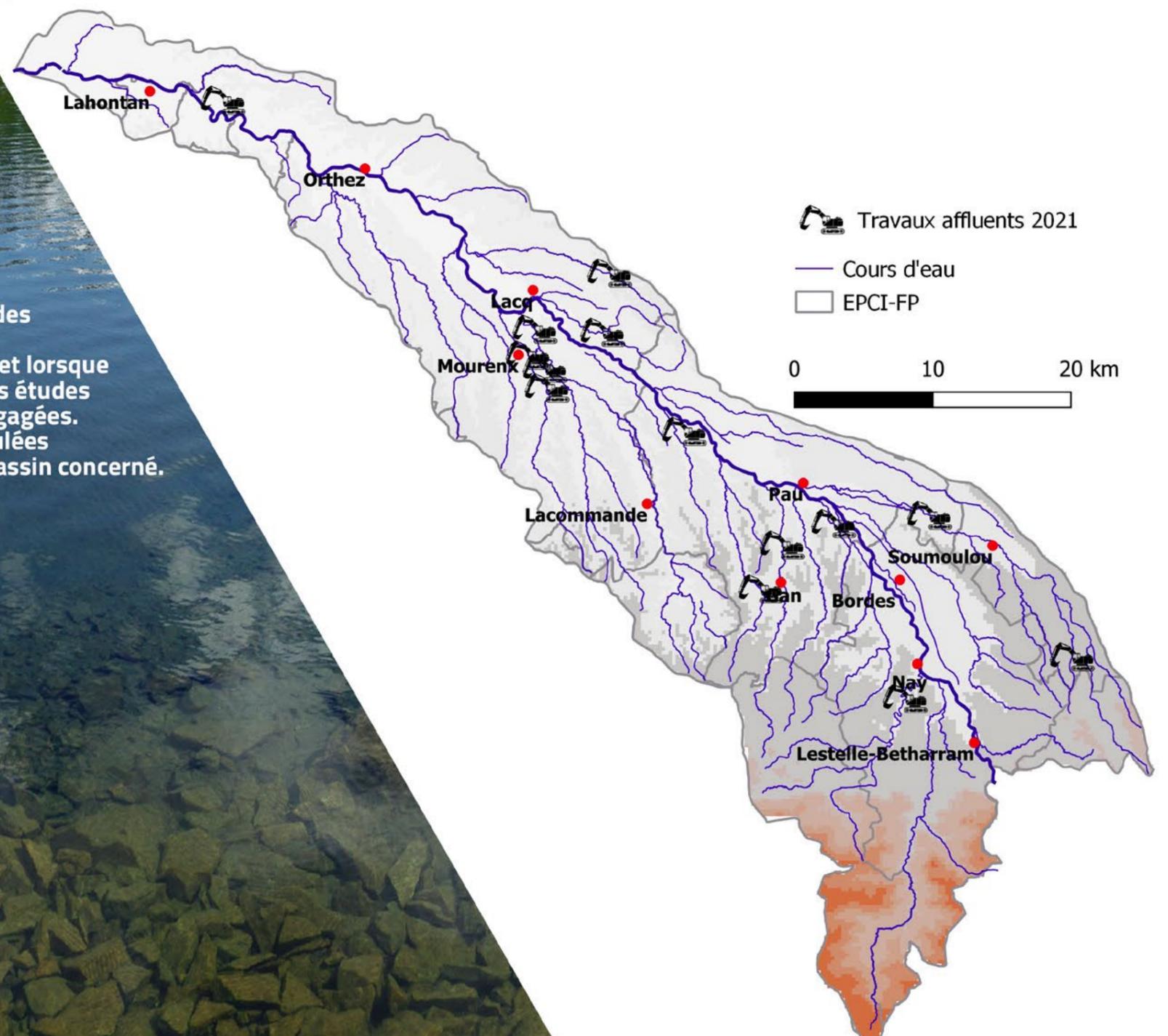


Cette carte présente le niveau d'avancement des démarches d'élaboration des plans pluriannuels de gestion.

2.2

AFFLUENTS DU GAVE DE PAU

En complément des études d'élaboration des plans pluriannuels de gestion et lorsque cela était nécessaire, des études hydrauliques ont été engagées. Ces études sont récapitulées ci-contre pour chaque bassin concerné.



Les actions sur les affluents en 2021 à retenir :

Les travaux :

3,5 km

d'entretien de berge et de gestion sélective de la ripisylve

10 km

de berge avec restauration de la ripisylve

1000 tonnes

d'enrochements posés pour la protection d'une canalisation d'eau potable le long du Neéz

85 embâcles

d'importance traités

130 plants et boutures

mis en place

235 000 € mobilisés

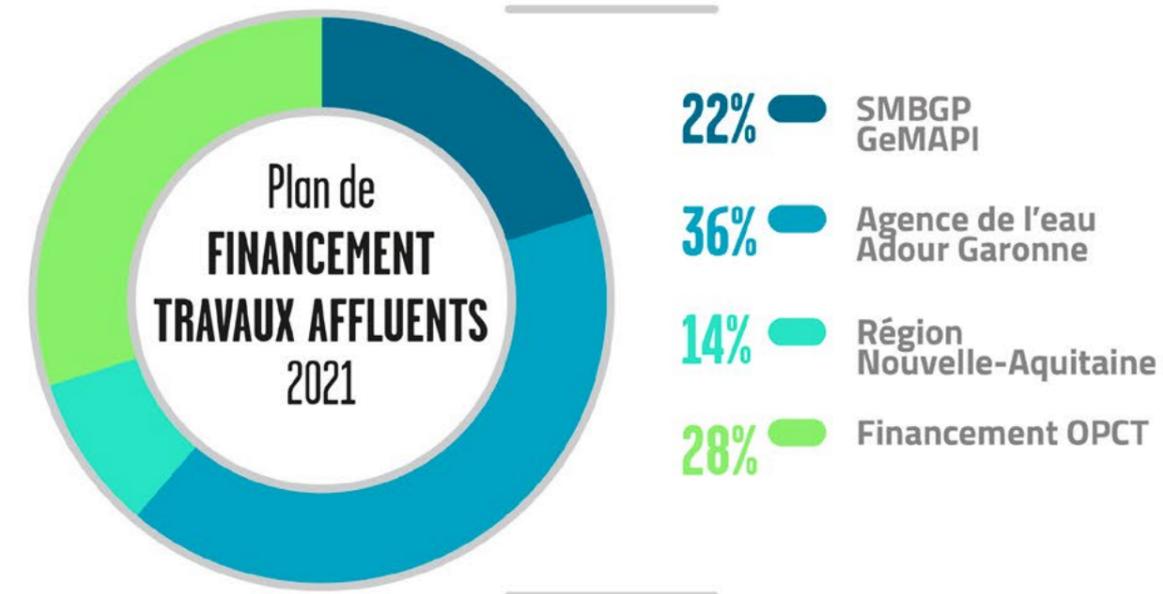
Les études :

9 études

en cours de réalisation pour les plans pluriannuels de gestion des cours d'eau concernant 8 bassins ou groupements de bassins versants, couvrant 700 km de cours d'eau sur 8 EPCI-FP

6 études hydrauliques

de mise à jour de la connaissance des crues, du risque inondation et de propositions d'aménagements de réduction de l'aléa, couvrant 250 km de cours d'eau sur 5 EPCI-FP



2.2

AFFLUENTS DU GAVE DE PAU

2.2.2- Bassin Lagoin-Mouscle

Le Lagoin a fait l'objet d'un recalibrage important sur sa partie aval dans les années 70. Une approche adaptée est donc nécessaire pour tenir compte de sa morphologie rectifiée. La présence de nombreux seuils est également une contrainte pour la bonne qualité des milieux aquatiques mais aussi localement pour les débordements impactant diverses zones habitées ou à enjeux d'intérêt général. La Mouscle en revanche, hormis quelques zones ponctuelles, est restée dans un état globalement naturel.

Le SMBGP a particulièrement été mobilisé sur ce bassin durant l'année, avec 13 expertises ou diagnostic pour analyser des problématiques relevées par les riverains ou les communes. Certaines font suite à la crue de décembre 2021 qui a provoqué plusieurs érosions de berge ainsi que des inondations, notamment sur Meillon et Aressy. Cet épisode confirme l'intérêt des 2 démarches engagées en 2020 qui ont été finalisées durant l'année 2021 avec leur validation par le territoire :

Etudes :

Etude de définition du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin Lagoin-Mouscle
Secteur d'étude : CCPN, CAPBP

OBJECTIFS

- Etat des lieux des cours d'eau (55 kms cumulés), diagnostic général, identification des points d'amélioration
- Définition d'un programme de travaux de gestion d'entretien d'intérêt général, chiffrage et réalisation du dossier règlementaire de DIG

AVANCEMENT

- Validation du diagnostic de terrain et propositions d'actions hiérarchisées
- Validation du programme pluriannuel de gestion
- Dépôts du dossier à la DDTM pour instruction

PRESTATAIRE : SCE

BUDGET

Montant total : 45 000 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

Etude hydraulique des crues du Lagoin

Secteur d'étude : CCPN, CAPBP

OBJECTIFS

- Fonctionnement hydraulique des crues du Lagoin sur son linéaire (27 km)
- Analyse des impacts : inondabilité, hydromorphologie, enjeux territoriaux
- Définitions techniques d'aménagements de réduction du risque inondation
- Propositions d'espaces de bon fonctionnement et de divagation admissible

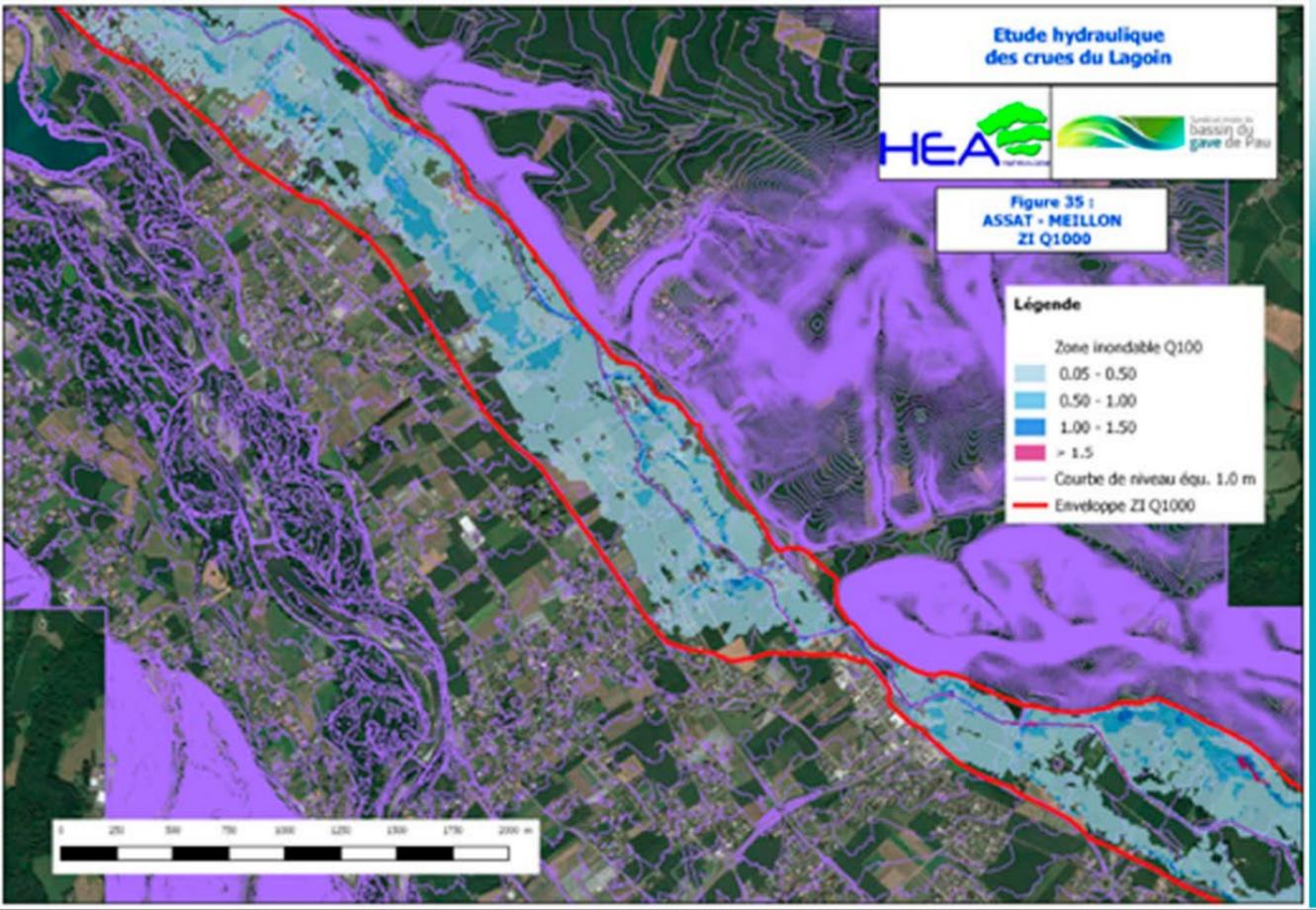
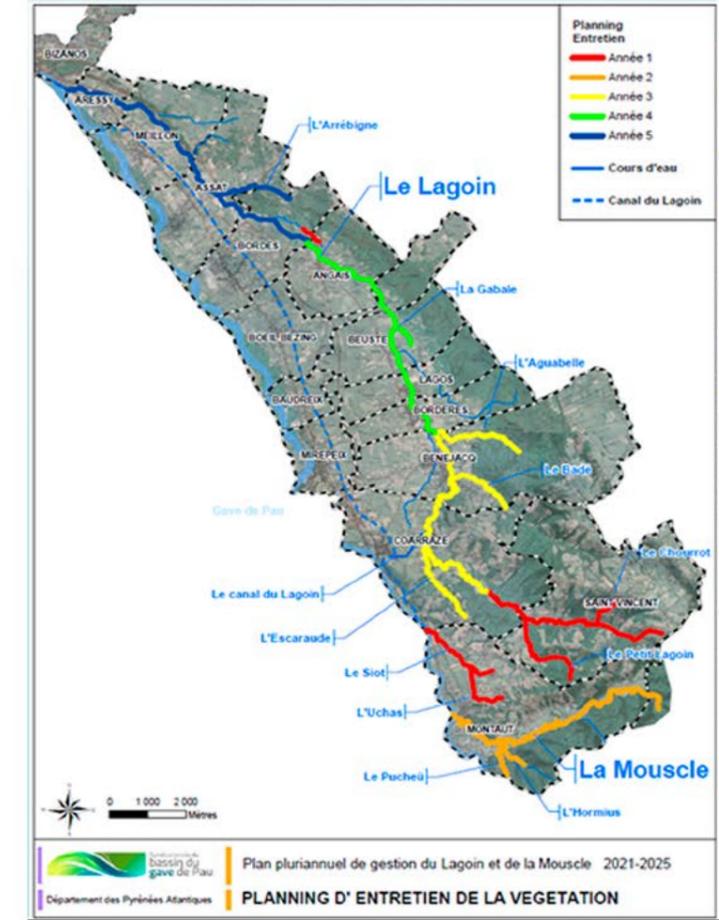
AVANCEMENT

- Diagnostic hydraulique
- Modélisation et premières cartographies pour différentes crues
- Validation du programme de protection contre les inondations

PRESTATAIRES : HEA, Setrel

BUDGET

Montant total : 95 000 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 20% agence de l'eau ; 43% FEDER



Répartition prévisionnelle dans le temps de certaines actions du PPG Lagoin-Mouscle

Enveloppe des crues fortes et extrêmes du Lagoin

2.2.3- Bassin Beez-Ouzom

Ce bassin est dans un état naturel relativement préservé avec toutefois un régime torrentiel qui suppose des crues rapides et parfois violentes.

En l'espace d'un mois, le 10 décembre 2021 puis le 10 janvier 2022, deux crues fortes ont provoqué globalement une incision du lit de l'Ouzom avec localement plusieurs érosions de berges, le charriage d'un volume important de sédiments et la création de nombreux embâcles dans le lit mineur.

Un pont sur la commune d'Igon a particulièrement souffert. Il est aujourd'hui impraticable du fait de l'affaissement partiel de la pile centrale.

Avant cet épisode, le SMBGP a engagé la démarche d'élaboration d'un plan pluriannuel de gestion en concertation avec la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau, ainsi que des travaux d'enlèvement d'embâcles :

Etudes :

Etude de définition du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin du Beez et de l'Ouzom

Secteur d'étude : CCPN, CCVO

OBJECTIFS

- Etat des lieux des cours d'eau (83 km cumulés), diagnostic général, identification des points d'amélioration
- Définition d'un programme de travaux de gestion d'entretien d'intérêt général, chiffrage et réalisation du dossier réglementaire de DIG

AVANCEMENT

- Diagnostic de terrain des principaux cours d'eau concernés
- Restitution du diagnostic aux élus et acteurs du territoire

PRESTATAIRES : SCE

BUDGET

Montant total : 85 000 € TTC

Subventions (% du montant éligible) :

50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

Travaux :

Commune d'Asson (CCPN) :

Retrait d'embâcles sur le Beez et l'Ouzom, pour un coût de 10 170 € TTC.

Commune d'Igon (CCPN) :

Retrait d'embâcles sur l'Arriecourt, pour un coût de 4 500 € TTC.



Beez avant

Beez après



2.2.4- Bassin Ousse-Oussère

Deux cours d'eau principaux (l'Ousse et l'Ousse des Bois) constituent ce bassin. La partie Ousse est gérée par le SMBGP ; elle a fait l'objet de travaux de retrait d'embâcles sur les communes de Pontacq et Ousse ainsi que de la poursuite de l'étude de définition d'un plan pluriannuel de gestion. **Le SMBGP a été particulièrement sollicité en 2021, avec 20 interventions (expertises, diagnostics ou suivis) à la suite de la sollicitation de riverains ou de communes.**

La vallée de l'Ousse présente le plus fort taux (30%) d'exposition de la population aux inondations dans le périmètre du SMBGP. Elle a de nouveau été impactée par les crues de décembre 2021 et, dans une moindre mesure, de janvier 2022. Plusieurs maisons ont été inondées sur Bizanos, Idron...

En raison de cette exposition au risque inondation, le plan pluriannuel de gestion sera orienté vers la « maîtrise » de ce risque et complété par des investigations spécifiques pour restaurer les champs naturels d'expansion de crues aujourd'hui fortement réduits.

La partie Ousse des Bois est gérée en quasi-totalité par la CAPBP sauf sur la partie amont (Andoins, Nousty, Soumoulou, Limendous) qui revient au SMBGP. Le plan pluriannuel de gestion de ce bassin a été validé par le Préfet en novembre 2021 et déclaré d'intérêt général, ce qui ouvre la voie à la mise en œuvre opérationnelle du programme de travaux de gestion du lit et des berges.

Etude de définition du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin de l'Ousse

Secteur d'étude : CATLP, CCNEB, CCPN, CAPBP

OBJECTIFS

- Etat des lieux des cours d'eau (105 kms cumulés), diagnostic général, identification des points d'amélioration
- Définition d'un programme de travaux de gestion d'entretien d'intérêt général, chiffrage et réalisation du dossier réglementaire de DIG

AVANCEMENT

- Diagnostic de terrain des principaux cours d'eau concernés
- Restitution du diagnostic aux élus et acteurs du territoire

PRESTATAIRE : SCE

BUDGET

Montant total : 57 000 € TTC
 Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

Travaux :

Commune de Ousse (CAPBP) : Retrait de 7 embâcles sur l'Ousse et restauration de la ripisylve sur 450 ml de berges, pour un coût de 8 650 € TTC.

Commune de Pontacq (CCNEB) : Retrait de 2 embâcles sur la Barrade et entretien des parcelles SMBGP sur 300 ml, pour un coût de 2 200 € TTC.



2.2.5- Bassin Neez-Soust

L'ensemble des actions du plan pluriannuel de gestion a été validé par les élus de la Communauté de communes de la vallée d'Ossau et de la Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées. Le dossier de demande d'autorisation a donc pu être constitué avec les différents secteurs à restaurer sur les 5 ans ainsi que les opérations ponctuelles. Ces dernières ont d'ailleurs nécessité un important travail de concertation et conventionnement avec chaque propriétaire concerné, ce qui explique les **14 interventions des techniciens sur le bassin durant l'année.**

Etude

Etude du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin Neez-Soust

Secteur d'étude : CAPBP, CCVO

OBJECTIFS

- Diagnostic d'état des cours d'eau du secteur d'études (67 km cumulés), analyse environnementale
- Définition et proposition d'un programme de gestion d'intérêt général, chiffrage et constitution du dossier réglementaire de DIG

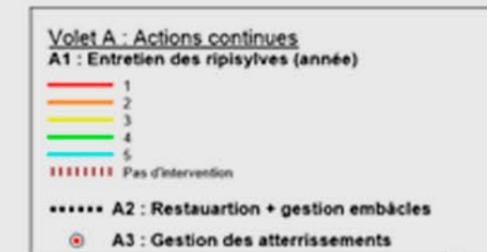
AVANCEMENT

- Validation du diagnostic de terrain
- Coordination avec la Communauté de communes de la vallée d'Ossau
- Validation du programme pluriannuel de gestion

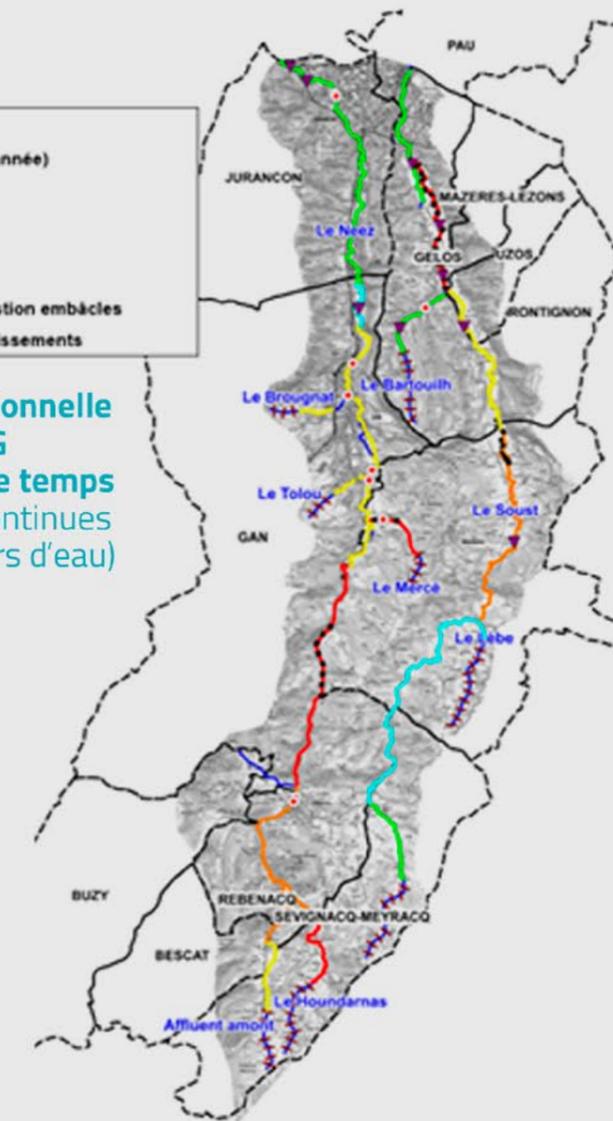
PRESTATAIRES : SCE

BUDGET

Montant total : 40 000 € TTC
 Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

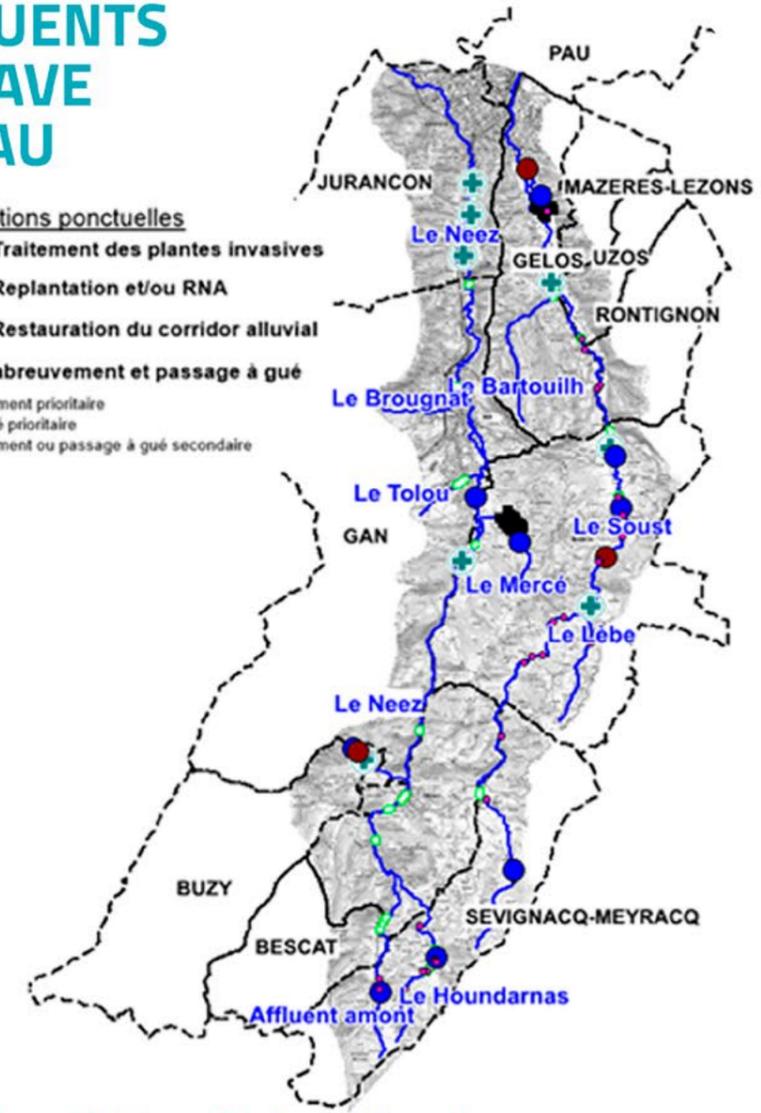


Répartition prévisionnelle des actions du PPG Neez-Soust dans le temps (volet A : actions continues de gestion des cours d'eau)



AFFLUENTS DU GAVE DE PAU

- Volet B : Actions ponctuelles**
- + B1 : Traitement des plantes invasives
 - B2 : Replantation et/ou RNA
 - + B3 : Restauration du corridor alluvial
- B4 : Point d'abreuvement et passage à gué**
- Point abreuvement prioritaire
 - Passage à gué prioritaire
 - Point abreuvement ou passage à gué secondaire



Répartition prévisionnelle des actions du PPG Neez-Soust dans le temps
(volet B : actions ponctuelles de gestion des cours d'eau)

Eu égard au potentiel que constitue le Neez en termes d'habitat pour la reproduction des poissons migrateurs (saumon, alose, anguille...), un partenariat a été mis en place entre le SMBGP et la Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Le SMBGP a ainsi confié à la Fédération la maîtrise d'ouvrage déléguée d'une opération de restauration de la continuité écologique sur l'aval du Neez, sur lequel la remontée des poissons migrateurs est aujourd'hui empêchée par l'existence de 2 seuils infranchissables dans le lit du cours d'eau. Grâce à l'expertise et aux compétences de la Fédération, l'opération a été retenue dans le cadre d'un appel à projet piloté par la Région Nouvelle Aquitaine et l'agence de l'eau Adour Garonne. Les aides financières étant aujourd'hui affectées, les premières phases de l'opération débuteront en 2022.

Sur le volet inondation, à la suite de la validation de la stratégie d'intervention en 2020, la première action constituée par un bras de décharge dans la plaine du Mercé, en amont de Gan, a pu être engagée et le dossier loi sur l'eau déposé auprès des services de l'Etat pour instruction. A noter que la crue du 10 décembre 2021 n'a pas causé de dommages notables sur le bassin.

En termes de travaux, la Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées a sollicité le SMBGP pour protéger la canalisation d'eau potable qui traverse le Neez à la limite entre les communes de Gan et Jurançon. L'agglomération a confié au SMBGP le soin de réaliser ces travaux via une convention de mandat. Cette artère, particulièrement importante pour l'adduction de l'agglomération, achemine l'eau prélevée à la résurgence de l'œil du Neez (Rébénacq) jusqu'à la station de potabilisation sur le site de Guindalos à Jurançon. Environ 100 000 habitants de l'agglomération sont alimentés en potable grâce à cette ressource.

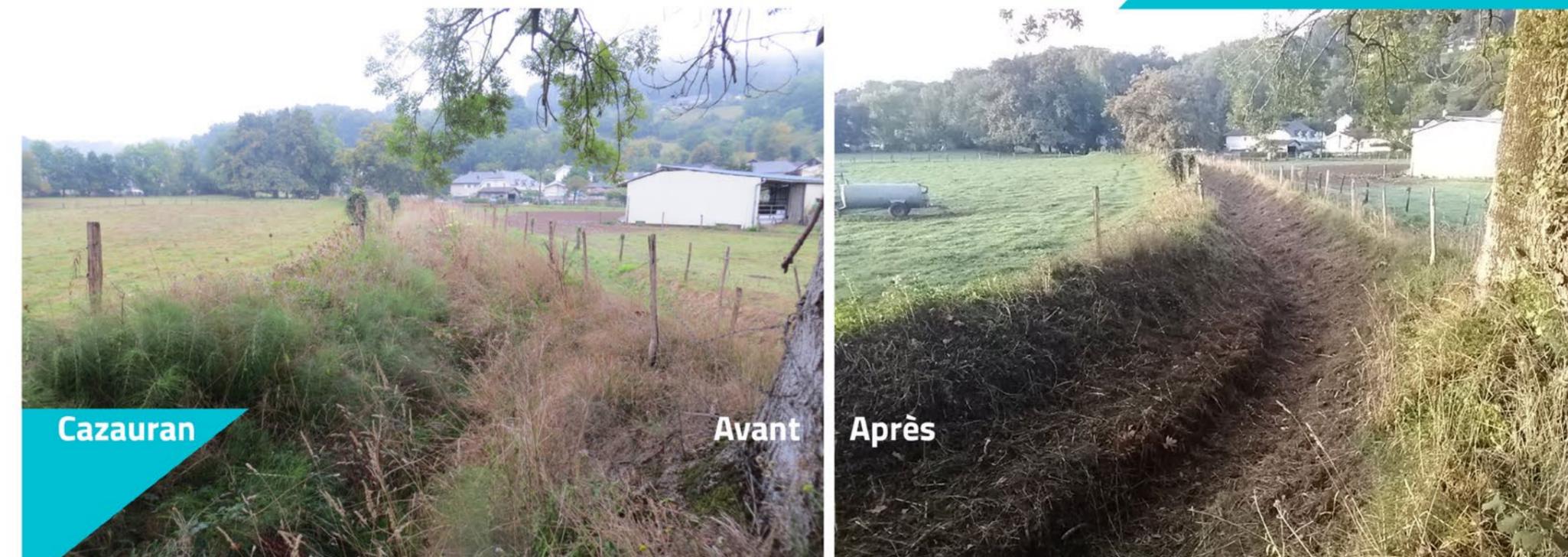
Travaux :
Commune de Gan (CAPBP) : travaux de protection de la canalisation d'eau potable en provenance de l'œil du Neez, pour un coût de 65 700 € TTC.



2.2.6- Bassin Juscle-Hies

2021 est la dernière année du programme pluriannuel de gestion débuté en 2017.
Afin de poursuivre le traitement de quelques zones ponctuelles nécessitant encore une remise en état (rajeunissement de la ripisylve et enlèvement d'embâcles massifs) avant que les riverains ne prennent le relais via leur obligation d'entretien régulier, le SMBGP a sollicité le renouvellement de la DIG pour 5 années supplémentaires. Ce renouvellement a été accordé par les services de l'Etat. Pour être effectif, le SMBGP s'est engagé sur l'élaboration d'un bilan des 5 années d'intervention ainsi que sur la prise en compte plus prononcée d'enjeux biodiversité. Ces 2 aspects seront utilisés pour définir les nouvelles orientations du programme 2022-2026.

Travaux de l'année n°5 du plan pluriannuel de gestion du bassin « Juscle - Jusclat - Hies – Arribeü - Cazauran » sur le territoire de la CAPBP :
Commune d'Artiguelouve (CAPBP) : restauration de 960 ml de berges de Las Hies et enlèvement d'embâcles, pour un coût de 10 700 € TTC
Commune de Gan (CAPBP) : restauration de 400 ml de berges de Las Hies et enlèvement d'embâcles, pour un coût de 4 800 € TTC.
Commune d'Arbus (CAPBP) : entretien de 1 635 ml de berges du Cazauran et enlèvement d'embâcles, pour un coût de 5 900 € TTC.



Cazauran

Avant Après

2.2.7- Bassin Luz-Gest

Durant l'année 2021, les services de l'Etat ont procédé à l'analyse du dossier relatif au plan de gestion pluriannuel des cours d'eau validé en comité de pilotage.

Sur ce territoire, qui dispose d'un système d'endiguement, de 5 aménagements hydrauliques (bassins écrêteurs de crues) et de divers canaux ayant plusieurs fonctions dont celle d'évacuer les eaux de crue, un important travail de synthèse et analyse a été nécessaire dans la perspective de la démarche de régularisation administrative de ces ouvrages de protection contre les inondations. Cette démarche fait suite aux récentes évolutions réglementaires qui exigent que les ouvrages soient diagnostiqués (robustesse, fonctionnement, dimensionnement, zone d'influence etc.) et considérés en tenant compte de leurs éventuelles complémentarités sur un même bassin de vie. Le travail engagé a précisé le besoin en études complémentaires conduisant à élaborer le cahier des charges d'une étude importante lancée dès le début de l'année 2022.

En complément, 5 visites ont été effectuées à la demande de tiers et un chantier a été mené sur la commune d'Uzos.

Etude du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin Luz-Gest
Secteur d'étude : CAPBP, CCPN

OBJECTIFS

- Etat des lieux et diagnostic des cours d'eau du bassin versant (64 km cumulés), analyse environnementale
- Définition et proposition d'un programme de travaux de gestion d'intérêt général, chiffrage et constitution du dossier réglementaire de DIG

AVANCEMENT

- Validation du diagnostic de terrain
- Proposition d'actions hiérarchisées
- Validation du programme pluriannuel de gestion
- Instruction par la police de l'eau

PRESTATAIRE : CACG

BUDGET

Montant total : 50 000 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ;
20% Région Nouvelle Aquitaine

Travaux :

Commune d'Uzos (CAPBP) :

entretien du lit du ruisseau Las Bourries sur 960 ml de berges, pour un coût de 17 500 € TTC

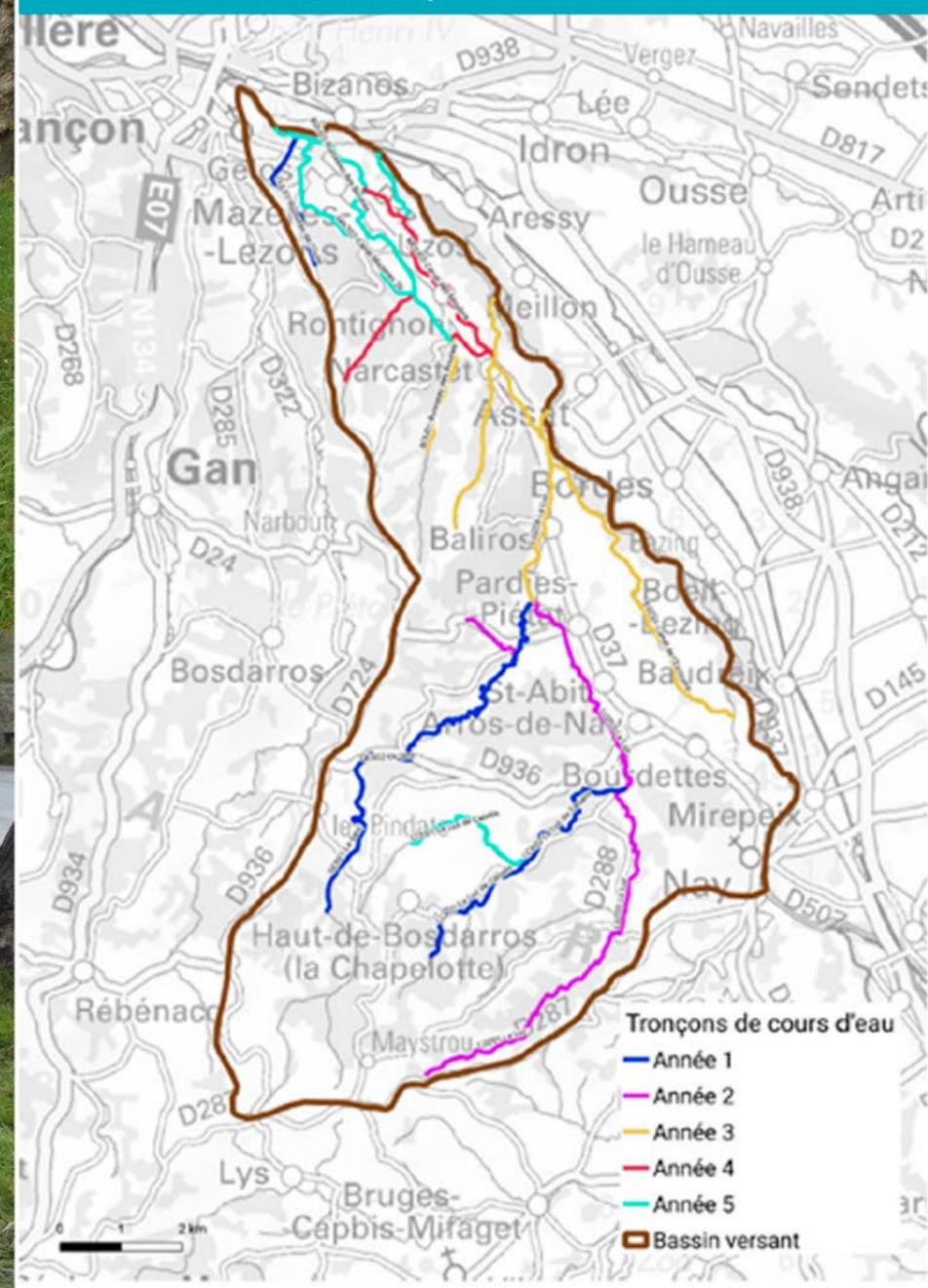


Las Bourries AVANT



Las Bourries APRÈS

Répartition prévisionnelle des actions du PPG Luz-Gest dans le temps :



2.2.8- Bassin Baïses-Luzoué

A la suite du dépôt du dossier de déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion de la Baïse, du Luzoué et de leurs affluents, les services de l'Etat ont procédé en 2021 à l'instruction du dossier. Cette analyse n'a pu aboutir dans l'année. Face aux besoins urgents d'intervention sur certains secteurs, le SMBGP a constitué un dossier de DIG simplifiée (mais limitée en termes de nature de travaux) essentiellement pour enlever des embâcles problématiques majoritairement sur Lahourcade et Mourenx.

Près de 10 expertises, diagnostics ou suivis ont mobilisé l'équipe technique du SMBGP suite à la sollicitation de particuliers ou collectivités.

Travaux :**Communes de Lahourcade et Mourenx (CLO) :**

Programme de restauration de la ripisylve sur 4 500 ml de berges et enlèvement de 48 embâcles dans la Lèze d'Apiou et le Luzoué, pour un coût de 27 000 € TTC.

Commune de Mourenx (CLO) :

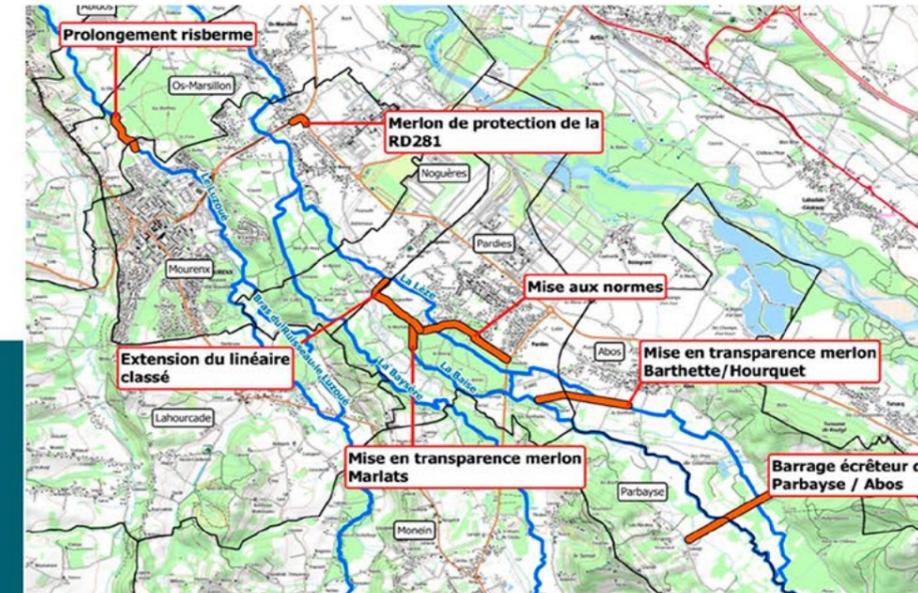
Entretien de 580 ml de berges et enlèvement de 6 embâcles sur la Baïse et le Luzoué, pour un coût de 6 200 € TTC.

Commune d'Os-Marsillon (CLO) :

Enlèvement de 3 embâcles sur la Baïse, pour un coût de 1 500 € TTC.

L'étude hydraulique engagée en 2020 a pu être finalisée y compris le diagnostic des 3 systèmes d'endiguement qui protègent les communes de Pardies, Os-Marsillon et Abidos. Le compte rendu de ces derniers est attendu pour 2022 mais la stratégie globale de protection contre les inondations a été validée par le comité de pilotage. Sur les 7 aménagements testés sur le Luzoué, le prolongement de la risberme à Mourenx a été retenu. Sur la Baïse, ce sont 5 aménagements complémentaires qui ont été validés, dont le principal est un aménagement hydraulique (bassin écrêteur de crues) qui devrait stocker jusqu'à 2,7 Mm³ d'eau lors de crue centennale. L'ensemble de ces ouvrages permettra de réduire de 2/3 (333 aujourd'hui contre 112 demain) le nombre de logements inondés pour une crue centennale et de baisser les hauteurs d'eau sur les logements restant exposés.

La réalisation des études d'avant-projet et projet de ces différents ouvrages a été intégrée au programme d'études préalables au PAPI. Elles sont complétées dans les études environnementales, agricoles, foncières et géotechniques indispensables avant tout commencement de travaux.



Exemple de restitution
sur l'étude hydraulique Baïses-Luzoué

Stratégie de protection contre
les inondations retenue :

Etudes :**Etude hydraulique des crues
de la Baïse et du Luzoué**

Secteur d'étude : CLO, CCHB, CAPBP

OBJECTIFS

- Etude hydraulique de l'impact des crues de la Baïse et du Luzoué
- Définition et proposition d'aménagements de réduction du risque inondation, analyses coûts/bénéfices
- Définition des zones naturelle de stockage et d'expansion des crues
- Dossier de régularisation des ouvrages existants de protection contre les inondations (3 digues)

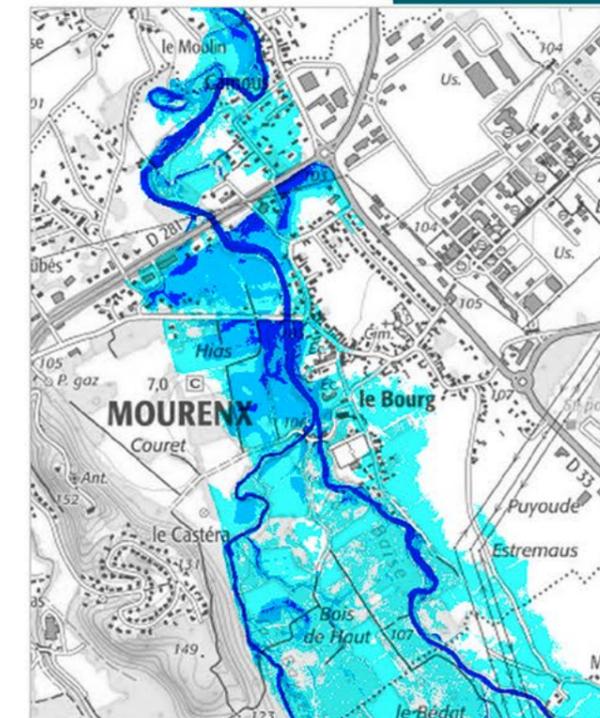
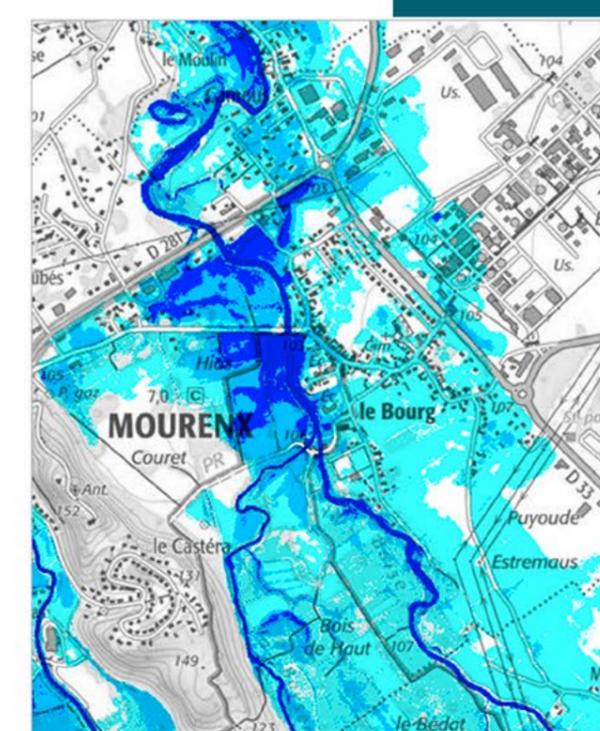
AVANCEMENT

- Topographie (relevé LIDAR aérien) et analyse hydrologique
- Modélisation hydraulique pour différents niveaux de crue
- Validation du programme de protection contre les inondations

PRESTATAIRES : ISL, Géofit, IMAO

BUDGET

Montant total : 151 758 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 20% agence de l'eau ;
43% FEDER



Simulation de zones inondables
pour la crue centennale dans
l'état actuel et suite à la
construction des différents
aménagements.

2.2.9- Bassin Agle-Aulouze

Après une enquête publique qui s'est déroulée durant l'été 2021, le SMBGP a obtenu, le 27 octobre, l'arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin. La finalisation de cette démarche administrative, initiée par le SIVU de l'Agle et de l'Aulouze, ouvre la voie à la mise en œuvre opérationnelle du programme d'entretien et restauration des cours d'eau.

Préalablement à l'obtention de cet arrêté, qui légitime l'utilisation d'argent public pour palier la carence d'entretien des riverains, certaines zones d'intervention urgente ont fait l'objet de travaux spécifiques. Pour cela, le SMBGP a procédé à 4 diagnostics préparatoires aux travaux. Il a par ailleurs été sollicité à 3 reprises dans l'année pour délivrer des expertises sur des problématiques ponctuelles.

Travaux :

Communes d'Artix, Labastide-Cézéracq, Lacq, Serres-Sainte-Marie (CCLO) et Denguin (CAPBP) :
entretien de berges de rivières et enlèvement d'embâcles, pour un montant de 9 000 € TTC.



2.2.10- Bassin Geüle-Henx-Clamondé

Durant l'année 2021, l'étude de définition du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau s'est poursuivie et a fait l'objet de plusieurs compléments sur les communes de Mont et Lacq ; en effet, des zones d'activités ou résidentielles sont régulièrement impactées par les inondations le long de la Geule et l'Henx. De nombreux échanges ont eu lieu avec les collectivités et les acteurs concernés, à la suite desquels des propositions techniques ont été formulées. Il s'agit essentiellement d'aménagements rentrant dans la catégorie des solutions fondées sur la nature (démerlonage, restauration des zones humides et champs d'expansion de crues, bras de délestage...) qui seront intégrés dans le plan pluriannuel de gestion.

De solutions spécifiques ont également été recherchées sur le cours d'eau du Lagnérot à Orthez qui traverse le quartier Castetarbe. La crue d'avril 2020 a causé d'importants dégâts sur la zone d'activité et quelques habitations déjà impactées par le passé. La problématique vient d'un sous-dimensionnement de la partie busée du Lagnérot sous la zone d'activité, la route départementale et surtout la voie ferrée. Etant donné la multiplicité d'acteurs concernés, les échanges se poursuivront en 2022 avec les différentes parties prenantes pour valider la solution technique et le plan de financement.

Etudes :

Etude du plan pluriannuel de gestion Geule-Henx-Clamondé
Secteur d'étude : CAPBP, CCLO

OBJECTIFS

- Etat des lieux et diagnostic des cours d'eau du bassin versant (88 km cumulés), analyse environnementale
- Définition et proposition d'un programme de travaux de gestion d'intérêt général, chiffrage et constitution du dossier règlementaire de DIG

AVANCEMENT

- Validation du diagnostic de terrain
- Engagement des expertises hydrauliques complémentaires sur Mont et Lacq
- Concertations avec les acteurs du territoire

PRESTATAIRES : HEA, Parçan

BUDGET

Montant total : 75 000 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

Travaux :

Commune de Serres-Sainte-Marie (CCLO) :
restauration de 1 100 ml de berges de la Geule et enlèvement d'embâcles, pour un coût de 12 500 € TTC.



Simulation de l'inondation du quartier Castetarbe à Orthez pour la crue cinquantennale :

AFFLUENTS DU GAVE DE PAU

2.2.11- Bassin Làa-Geü

Les prestataires retenus pour l'élaboration du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau ont pu réaliser l'état des lieux de l'intégralité des rivières étudiées durant l'année 2021. Le diagnostic ainsi que l'analyse hydraulique sur la commune de Laà-Mondrans ont été présentés aux partenaires et aux Elus du territoire.

Globalement, il ressort des premiers éléments restitués que l'entretien des cours d'eau est plutôt bien réalisé par les riverains, même si ponctuellement des interventions seront nécessaires sur certains tronçons. La géologie du bassin versant nécessite toutefois d'adapter l'approche pour tenir compte de l'accumulation de sédiments sableux dans quelques zones de blocage ainsi que de la potentielle déstabilisation des berges en cas de traitement trop prononcé de la ripisylve.

Etudes :

Etude du plan de gestion pluriannuel des cours d'eau du bassin Laà - Geü
Secteur d'étude : CCLO, CCBG

OBJECTIFS

- Etat des lieux des cours d'eau du bassin Laà Geü (72 km), diagnostic environnemental
- Expertise hydraulique spécifique au secteur de Laà Mondrans
- Proposition d'un programme de travaux de gestion d'intérêt général, chiffrage et constitution du dossier règlementaire de DIG

AVANCEMENT

- Restitution et validation du diagnostic des cours d'eau
- Identification des problématiques et propositions sur le risque inondation à Laà-Mondrans
- Proposition des premières orientations du plan de gestion

PRESTATAIRE : HEA, Parçan

BUDGET

Montant total : 83 000 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

2.2.12- Bassin des affluents rive droite et rive gauche du gave de Pau aval

L'étude pour l'élaboration du plan pluriannuel de gestion des cours du secteur a été lancée en juin 2021. L'état des lieux a ainsi pu être mené durant la période d'étiage. La restitution des premiers éléments du diagnostic s'est déroulée en toute fin d'année. Ces constats restent à valider par les élus avant que des pistes d'actions soient concertées avec l'ensemble des parties prenantes.

En raison de la présence de nombreux embâcles problématiques sur le ruisseau de Lataillade, un dossier de déclaration d'intérêt général simplifié a été constitué pour autoriser une intervention du SMBGP, préalable à la validation du plan pluriannuel de gestion.

Le Saubagnac, ruisseau traversant les communes de Puyoô et Ramous, est un cours d'eau qui impacte fréquemment les zones habitées et les activités économiques en raison de ses débordements. Une étude hydraulique a été engagée en 2021 pour comprendre le phénomène et proposer des solutions adaptées. Ce projet a bien avancé et les premières orientations ont pu être validées. Les expertises se poursuivront en 2022 afin de valider la stratégie d'intervention et engager les travaux nécessaires au plus vite.

Dans l'attente de ces conclusions, une intervention directement dans le lit du cours d'eau a pu être menée, à la suite de nombreux échanges avec les services de la police de l'eau. Cette opération a nécessité la mise en œuvre de précautions spécifiques pour réduire ses impacts sur les milieux aquatiques.

Etudes :

Etude du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau des affluents rive droite et rive gauche du gave de Pau aval
Secteur d'étude : CCLO, CCBG, CCPOA

OBJECTIFS

- Etat des lieux et diagnostic des cours d'eau du bassin versant (63 km cumulés), analyse environnementale
- Définition et proposition d'un programme de travaux de gestion d'intérêt général, chiffrage et constitution du dossier règlementaire de DIG

AVANCEMENT

- Restitution et validation du diagnostic des cours d'eau

PRESTATAIRE : CE3E

BUDGET

Montant total : 86 000 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

Etude hydraulique du ruisseau le Saubagnac

Secteur d'étude : CCLO, communes de Puyoô et Ramous

OBJECTIFS

- Analyse du fonctionnement hydraulique des crues du Saubagnac (2,2 km)
- Définition de solutions de réduction du risque inondation au stade faisabilité

AVANCEMENT

- Diagnostic de terrain, topographie, analyse hydrologique
- Modélisation hydraulique
- Propositions d'aménagements et analyse de leurs impacts

PRESTATAIRE : HEA

BUDGET

Montant total : 30 000 € TTC

Travaux :

Commune de Puyoô (CCLO) :

restauration de 2 670 ml de berges du Saubagnac et enlèvement d'embâcles, pour un coût de 28 500 € TTC.

Communes de Puyoô (CCLO) et Habas (CCPOA) :

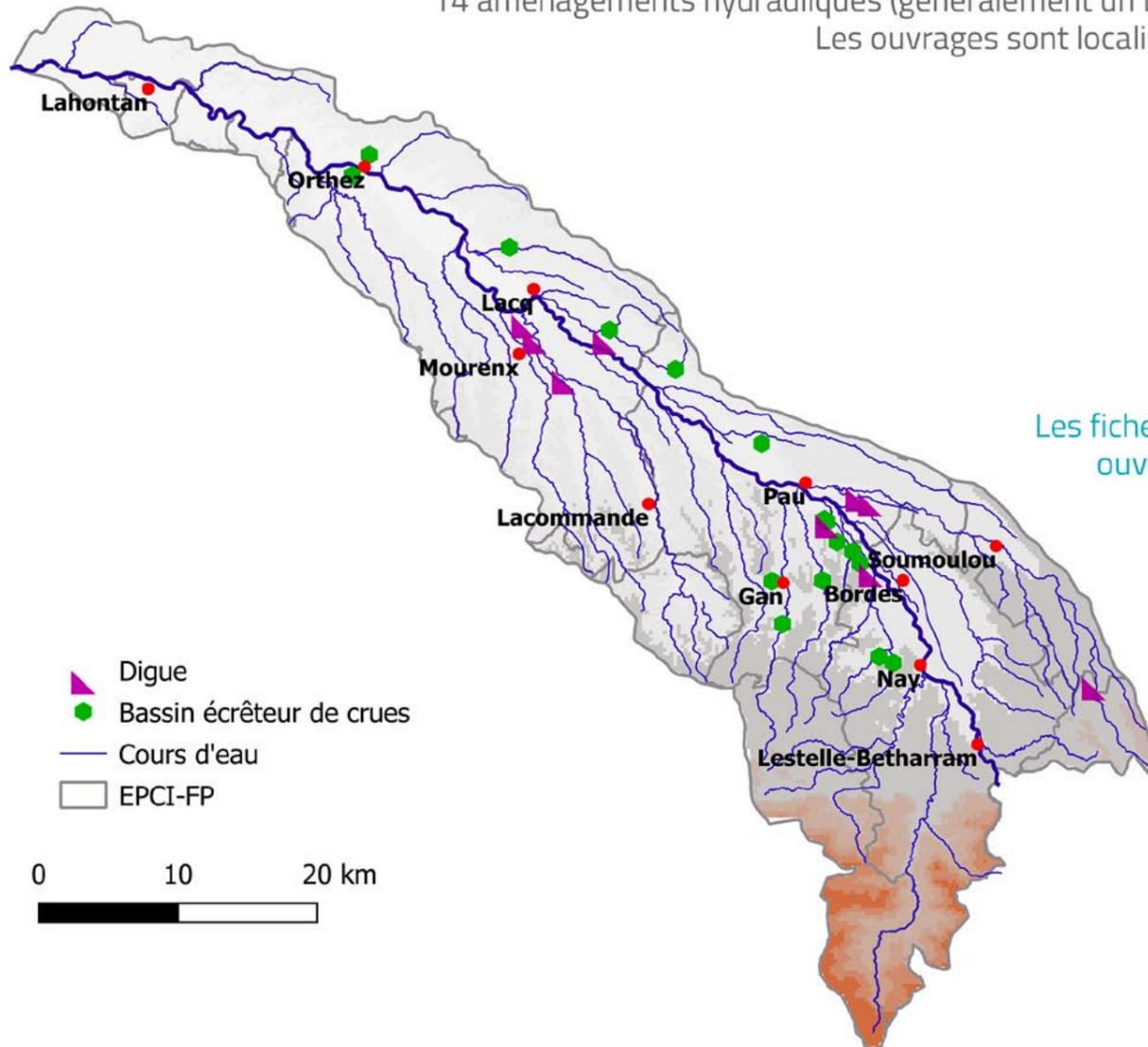
enlèvement de 17 embâcles sur le ruisseau du Lataillade, pour un coût de 16 500 € TTC.



Saubagnac avant/après

LES OUVRAGES DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

En dehors des interventions « cours d'eau » proprement dites, le SMBGP assume également la responsabilité de l'entretien des ouvrages classés (par l'Etat) de protection contre les inondations de son territoire de compétence : 9 systèmes d'endiguement (généralement une digue) et 14 aménagements hydrauliques (généralement un bassin écrêteur de crues). Les ouvrages sont localisés sur la carte suivante :



Les fiches descriptives de chaque ouvrage sont disponibles sur www.smbgp.com

Les interventions d'entretien courant consistent essentiellement en la gestion de la végétation sur et aux abords de l'ouvrage. L'objectif est de conserver le bon état et la stabilité des structures de génie civil, ainsi que la fonctionnalité face aux crues pour lesquelles l'ouvrage a été dimensionné (exemple : éviter le développement d'arbres sur les digues afin que leur système racinaire ne vienne pas affaiblir la structure, gestion des embâcles pour éviter l'obstruction des pertuis des bassins écrêteurs).

Ces interventions d'entretien sont réalisées **deux à quatre fois par an** en fonction de l'implantation des ouvrages, de la nature et densité de la végétation qui les entoure. Elles sont effectuées en majeure partie par des associations d'insertion professionnelle disposant d'un accompagnement technique spécifique pour les travaux en rivières. Sur un bassin écrêteur, afin de tester les avantages et inconvénients d'une telle démarche, le SMBGP a également conventionné avec un agriculteur pour que la végétation soit pacagée par des brebis.

Les interventions plus lourdes et plus ponctuelles en raison de l'état de l'ouvrage sont réalisées par des entreprises spécialisées.

Les chiffres de travaux à retenir en 2021 sur les ouvrages de protection contre les inondations :

260 000 m²

d'entretien de la végétation sur les corps d'ouvrages et avoisinants

29 embâcles bloqués
sur les ouvrages évacués

5 450 ml

de gestion de la végétation sur digues

25 tonnes

d'enrochement mis en œuvre

15 sondages géotechniques

sur les digues de Pardies et Os-Marsillon dans le cadre de diagnostics structurels

+ Curage et entretien du canal Mazères II afin d'optimiser l'évacuation des eaux en crue

109 500 € engagés

dont 56 000 € réalisés par des associations d'insertion professionnelle



2.3

LES OUVRAGES DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Quelques exemples de réalisation :



Sondage carotté sur la digue de Pardies



Restauration du canal Mazères II



Embâcles en cours d'évacuation du bassin écrêteur de la Geule à Mont



Qu'est-ce qu'un système d'endiguement ?

Il s'agit d'un ouvrage linéaire artificiel, en surélévation par rapport au terrain naturel, dans le lit majeur du cours d'eau. Généralement en remblai longitudinal, une digue est le plus souvent composée de terre et complétée parfois par des enrochements et des ouvrages maçonnés, ce qui constitue un système d'endiguement. Elle permet de protéger des zones inondables lors des crues jusqu'à une hauteur définie, appelée niveau de protection. Au-delà de ce niveau, les premières surverses se produisent au-dessus de la digue et inondent les territoires initialement protégés.

Situation en temps normal



Situation en temps de crue



2.4

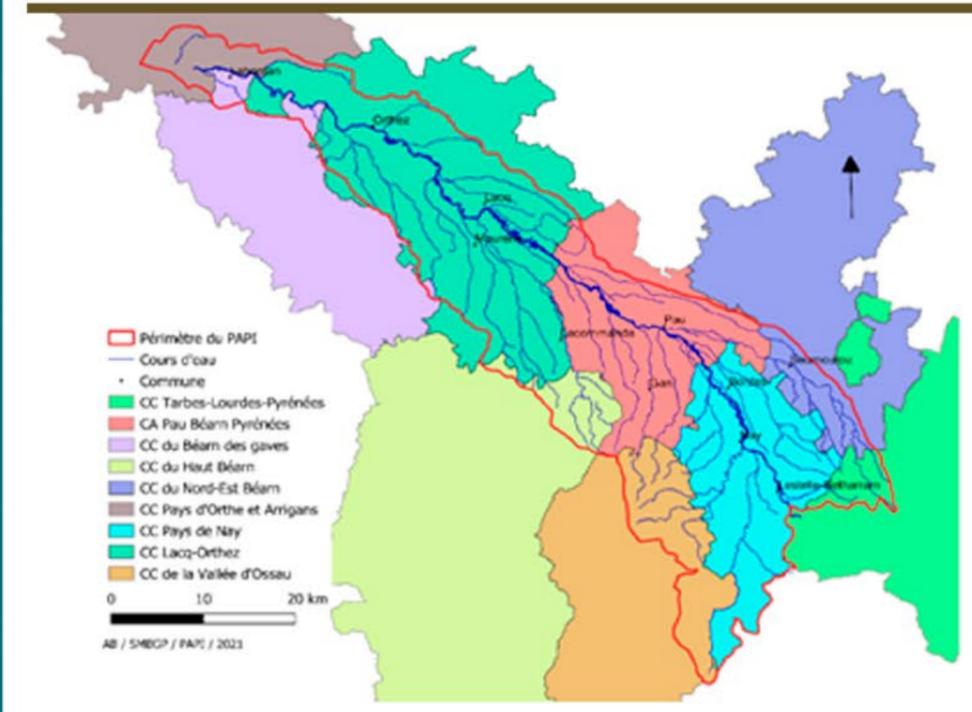
PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Dans la continuité de son engagement pour la prévention des inondations, le SMBGP a déposé, le 6 août 2021, le dossier de candidature du programme d'études préalables au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin aval du gave de Pau.

Ce programme est le résultat de 18 mois d'élaboration d'une stratégie concertée, concrétisée par 51 actions retenues visant à réduire les conséquences dommageables des inondations sur les personnes, les biens, les activités économiques et l'environnement. Le périmètre du programme d'études préalables au PAPI couvre 3 Départements, 2 Régions, 2 Communautés d'agglomération, 7 Communautés de communes, soit 156 communes.

Le programme s'est construit avec l'ensemble des acteurs du territoire : élus, équipes techniques, services de l'Etat, organismes socio-professionnels, associations...

Le SMBGP assure l'animation de la démarche PAPI, depuis l'élaboration de la stratégie globale, la concertation, la mise en œuvre des actions dont il est maître d'ouvrage et jusqu'à l'évaluation des résultats.



PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Les différents aspects de la gestion intégrée du risque d'inondation se déclinent en 7 axes : de l'amélioration des connaissances (prévision, sensibilisation), la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable, la réduction de la vulnérabilité des enjeux existants, aux études préalables indispensables à la concrétisation d'un programme de réalisation d'ouvrages de protection justifiés.



- 11 Axe 1 – Améliorer la connaissance et de la culture du risque
- 1 Axe 2 – Surveillance et anticiper les crues
- 3 Axe 3 – Gérer l'alerte et la gestion de crise
- 4 Axe 4 – Promouvoir la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- 3 Axe 5 – Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens
- 18 Axe 6 – Ralentir les écoulements
- 11 Axe 7 – Gérer les ouvrages hydrauliques

La mise en œuvre du programme d'études préalables au PAPI est pilotée par le SMBGP. Il porte 70% des actions qui seront soit confiées à des prestataires externes, soit réalisées en interne par les équipes du SMBGP ; il s'agit particulièrement des actions regroupées dans les axes :

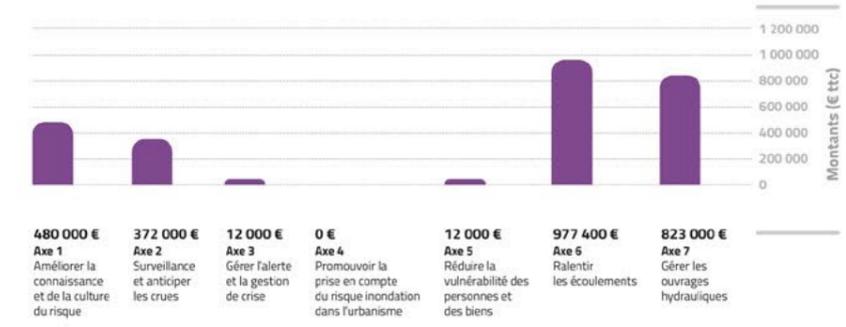
- 3 - Gérer l'alerte et la gestion de crise
- 4 - Promouvoir la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme
- 5 - Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.

C'est la raison pour laquelle un renforcement est intervenu avec le recrutement d'un agent chargé notamment de réaliser les diagnostics de vulnérabilité aux inondations dans le cadre du dispositif ALABRI (axe 5). Ce dispositif permet aux particuliers de bénéficier d'un conseil individuel et gratuit, ainsi que d'un accompagnement pour l'obtention de financements visant à réduire la vulnérabilité de leur logement aux inondations.



- 36 SMBGP
- 11 EPCI-FP
- 2 Services de l'Etat
- 2 Gestionnaires de voirie
- 2 Communes

Les montants engagés illustrent les ambitions des parties prenantes du programme d'études préalables. Les prestations réalisées en régie (axes 3 à 5) ne sont pas valorisées dans le graphique suivant. Le coût global du programme s'élève à 2 946 400 €, avec une participation moyenne du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM, dit Fonds Barnier) de 50%.



Une part importante du programme d'études préalables sera consacrée à la production des différents dossiers apportant les éléments d'aide à la décision indispensables pour justifier de la pertinence des travaux. Ils permettront en outre d'obtenir les autorisations nécessaires. C'est sur la base de ces dossiers que les services de l'Etat étudieront la possibilité de subventionner la construction de nouveaux ouvrages dans le futur PAPI, à compter de 2025.

CONTACTS AVEC LES PARTENAIRES ET AUTRES MISSIONS

Dans le cadre de ses missions, le Syndicat est amené à mettre en œuvre des actions de sensibilisation, rencontrer les acteurs et partenaires autour de l'espace rivière, suivre ou contribuer à des opérations de formation.

L'ensemble des logos, acronymes et mots-clés suivants rendent compte des acteurs avec lesquels le SMBGP a collaboré en 2021 ainsi que des thématiques abordées.

Logos and names of partners and organizations:

- ASIVO, AGACI, GeMAPI, PAPI PLUI, PARI, DDTM64, TRI, DDTM40
- Fédération Départementale Pêche 64, ECOCENE, Bureau des Maires, SLGRI, PNU, NORD EST BÉARN, SEABB
- tarbes pyrénées, Seuil PAU BÉARN PYRÉNÉES, Communauté d'Agglomération, ORTHE ARRIGANS, AOT, DPF, DREAL
- Frayères ZH, Pays de Nay, Communauté de communes, Gave de Pau, FRANCE DIVERSES
- Qualité GAVE PAU, HAUTBÉARN* communauté de communes, Gravières, Communauté de Communes du Béarn des Gaves terre de partage, PYRENEES ATLANTIQUES LE DÉPARTEMENT, Hydroélectricité
- CEPRI Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation, CCLO Communauté de communes LACQ ORTHEZ, DANIEL GROUPE, Oieau Office International de l'Eau
- Repères de crue, VALLÉE D'OSSAU COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, Nouvelle-Aquitaine
- plvg, predict Risques sous haute surveillance, Syndicat Mixte des Gaves Doreon, Aspe, Affluents, Communes, SOBEGI, UNION EUROPEENNE Fonds Européen de développement Régional, INSTITUTION ADOUR
- SMNEP Production Eau Potable, République Française, EAU GRAND SUD-OUEST Agence de l'Eau Adour-Garonne, Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine, imr INSTITUT DES RISQUES MAJEURS, VORTEX.I

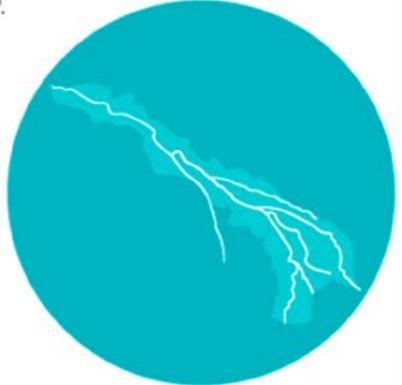
2.6- Communication



La publication régulière d'informations et documents sur le site internet du SMBGP s'est poursuivie en 2021 avec la mise en ligne de différentes ressources ou actualités.

Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : www.smbgp.com

Ainsi, une **consultation publique** s'est déroulée du 8 février au 8 mars 2021 dans la cadre de la concertation engagée pour l'élaboration du programme d'études préalable au PAPI. Plusieurs questions se sont appuyées sur la **cartographie interactive des zones inondables**, actualisée avec les dernières connaissances acquises par le SMBGP.



CARTE DE ZONES INONDABLES

Elle permet, en tapant une adresse postale dans une barre de recherche, de savoir si celle-ci se trouve en zone inondable. La recherche cartographique classique (déplacement de la carte, zoom...) est également possible. Deux types d'informations peuvent être affichés : les zonages réglementaires élaborés par l'Etat dans le cadre des plans de prévention des risques inondations ou les zonages issus des études hydrauliques menées par le SMBGP. Ces derniers sont plus récents, précis et traitent de l'intégralité des bassins versants sans se caler sur les limites de communes.



La seconde action importante du volet communication est la conception et l'édition d'une **plaquette sur le dispositif ALABRI** : Accompagnement pour l'Adaptation de votre Bâti aux Risques d'Inondations. Il est mis en place par le SMBGP avec le concours du Fonds Barnier et des EPCI-FP membres.

Le dispositif ALABRI est un outil permettant d'informer les habitants situés en zone inondable des possibilités dont ils disposent pour rendre « étanche » leur maison, afin de réduire les dommages et accroître leur sécurité. En plus des conseils techniques et personnalisés, un accompagnement individuel est mis en œuvre pour aider le particulier à solliciter les aides financières lui apportant les subventions nécessaires pour la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité de son bâti. La plaquette ALABRI constitue un outil de communication pour la déclinaison opérationnelle de l'action 5.1 du programme d'études préalable au PAPI : diagnostic de vulnérabilité des habitations.



3. Orientations 2022

3- Orientations 2022

En 2022, le programme de gestion du gave de Pau sera conséquent avec pour objectifs de répondre aux problématiques créées par les crues de décembre 2021 et janvier 2022.

Une forte évolution morphologique s'est traduite par une divagation accrue sur de nombreux secteurs, particulièrement entre Baudreix et Assat, avec un charriage de matériaux localement très important ainsi que le dépôt de nombreux embâcles de taille conséquente. La remobilisation d'anciens déchets, enfouis dans le lit majeur suite à la crue de juin 2013 ou suite à l'érosion au droit de décharges encore existantes est également une problématique qu'il faudra aborder avec l'ensemble des parties prenantes. Etant donné l'ampleur des désordres provoqués par le gave sur les enjeux riverains, un travail de priorisation des interventions sera opéré par la commission géographique gave de Pau constituée de 15 délégués du SMBGP.

Le SMBGP interviendra également, à la demande et pour le compte du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, sur des problématiques d'érosion le long de la route départementale n°802.

Le partenariat avec la fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la pêche et la protection du milieu aquatique sera poursuivi, particulièrement pour la restauration de la continuité écologique du Neez.

Sur les affluents, les interventions concerneront :

- Le bassin Agle-Aulouze, où sera engagée la 1^{ère} année du plan pluriannuel de gestion, suite à l'enquête publique et à sa déclaration d'intérêt général
- Les secteurs à enjeux urgents sur les autres bassins qui justifieront la mise en place d'une déclaration d'intérêt général simplifiée (Warsmann) avant que les plans pluriannuels de gestion soient opérationnels. Sans être exhaustif, il s'agira :
 - > De l'Ouzom : Asson et Igon
 - > De l'Ousse
 - > Du Lagoin : Aressy
 - > Des vannes du canal de Mazères 2 : Narcastet et Rontignon
 - > Du Neez et du Soust
 - > De la Baïse et du Luzoué
 - > Du Saubagnac : Puyoo

Sur le volet études, les premières actions du programme d'études préalable au PAPI seront mises en œuvre sur les sites retenus ainsi que tout le volet communication et réduction de la vulnérabilité.

La validation par les Elus des plans pluriannuels de gestion proposés sur les bassins Geüle-Henx-Clamondé, Ousse, Laà-Geu, Beez-Ouzom et les affluents du gave de Pau aval en rive droite et rive gauche devrait intervenir dans l'année.

La déclaration d'intérêt général des plans pluriannuels de gestion validés sur Neez-Soust, Lagoin-Mouscle, Luz-Gest et Baïse-Luzoué est envisagée en 2022. Concernant les ouvrages de protection contre les inondations, le SMBGP lancera, en complément des actions courantes d'entretien pour le maintien de leur bon fonctionnement, la mise à jour des systèmes d'endiguements et des aménagements hydrauliques dans le cadre réglementaire en vigueur. Cela supposera probablement un reclassement de certains ouvrages et la production de nouveaux documents (études de dangers, consignes, registres etc.) améliorant la connaissance sur le fonctionnement et le niveau de protection assuré.

AAPPMA

Association agréée de pêche et protection des milieux aquatiques

AEAG

Agence de l'eau Adour Garonne

AOT

Autorisation d'occupation temporaire

ASA

Association syndicale autorisée

BV

Bassin versant

CAPBP

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

CATLP

Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

CAT NAT

Catastrophe naturelle

CCBG

Communauté de communes du Béarn des gaves

CCHB

Communauté de communes du Haut-Béarn

CCLO

Communauté de communes Lacq-Orthez

CCNEB

Communauté de communes Nord-Est Béarn

CCPN

Communauté de communes du Pays de Nay

CCPOA

Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans

CCVO

Communauté de communes de la vallée d'Ossau

DDTM

Direction départementale des territoires et de la mer

DICRIM

Document d'information communal sur les risques majeurs

DIG

Déclaration d'intérêt général

DPF

Domaine public fluvial

DREAL

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EPCI-FP

Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre

FCTVA

Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

FEDER

Fonds européen de développement régional

GeMAPI

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

ML

Mètres linéaires

OFB

Office français de la biodiversité

OPCT

Opération pour le compte de tiers

PAPI

Programme d'actions de prévention des inondations

PAT

Plan d'action territorial du gave de Pau

PCS

Plan communal de sauvegarde

PPG

Plan pluriannuel de gestion des cours d'eau

PPRI

Plan de prévention du risque inondation

PLUI

Plan local d'urbanisme intercommunal

PNU

Parc naturel urbain

PLVG

Pays de Lourdes et des Vallées des gaves

SDAGE

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SIVU

Syndicat intercommunal à vocation unique

SLGRI

Stratégie locale de gestion du risque inondation

SMBGP

Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

T

Tonnes

TRI

Territoire à risque important d'inondation

ZH

Zone humide



Syndicat mixte du
bassin du
gave de Pau

www.smbgp.com

Technopole Hélioparc Pau-Pyrénées
2, avenue du Président Pierre Angot - CS 8011
64053 Pau cedex 9

[05 59 02 76 26](tel:0559027626)
si.gavedepau@heliantis.net